

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE MME NICOLE CATALA

1. **Fondation du patrimoine.** – Discussion, en deuxième lecture, d'un projet de loi (p. 2).

M. Philippe Douste-Blazy, ministre de la culture.

Mme Marie-Josée Roig, rapporteur de la commission des affaires culturelles.

DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 3)

MM. Henri Sicre,
Patrick Braouezec,
Louis de Broissia.

Clôture de la discussion générale.

DISCUSSION DES ARTICLES (p. 5)

Articles 2, 5, 6 et 13. – Adoption (p. 5)

VOTE SUR L'ENSEMBLE (p. 5)

Adoption de l'ensemble du projet de loi.

2. **Deuxième protocole annexé à l'accord général sur le commerce des services.** – Discussion, selon la procédure d'adoption simplifiée, d'un projet de loi (p. 6).

Article unique. – Adoption (p. 6)

3. **Troisième protocole annexé à l'accord général sur le commerce des services.** – Discussion, selon la procédure d'adoption simplifiée, d'un projet de loi (p. 6).

Article unique. – Adoption (p. 6)

4. **Accord fiscal avec le Panama.** – Discussion, selon la procédure d'adoption simplifiée d'un projet de loi adopté par le Sénat (p. 6).

Article unique. – Adoption (p. 6)

5. **Pacte de relance pour la ville.** – Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi (p. 6).

DISCUSSION GÉNÉRALE (*suite*) (p. 6)

MM. Christian Dupuy,

Jean-Pierre Kucheida,
Michel Jacquemin,
Jean-Pierre Calvel,
Michel Meylan,
Gilles Carrez,
François Cornut-Gentille,
Marc Reymann,
Claude Girard.

PRÉSIDENCE DE M. DIDIER BARIANI

MM. Olivier Darrason,
Patrick Delnatte,
Pierre Lellouche,
Mme Bernadette Isaac-Sibille,
M. Ernest Chénière,
Georges Mothron,
Marc Fraysse,
Jean-Luc Warsmann.

Clôture de la discussion générale.

M. Jean-Claude Gaudin, ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration.

M. Eric Raoult, ministre délégué à la ville et à l'intégration.

Suspension et reprise de la séance (p. 30)

DISCUSSION DES ARTICLES (p. 30)

Article 1^{er} (p. 30)

MM. Gérard Hamel, Gilles Carrez, Jacques Brunhes.

Amendement n° 144 de M. Carrez : MM. Gilles Carrez, Pierre Bedier, rapporteur de la commission des affaires culturelles ; le ministre, Laurent Cathala. – Adoption.

Amendement n° 154 de M. Braouezec : MM. Patrick Braouezec, le rapporteur, le ministre. – Rejet.

Adoption de l'article 1^{er} modifié.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

6. **Ordre du jour** (p. 33).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE Mme NICOLE CATALA, vice-président

Mme le président. La séance est ouverte.
(*La séance est ouverte à neuf heures.*)

1

FONDATION DU PATRIMOINE

Discussion, en deuxième lecture, d'un projet de loi

Mme le président. L'ordre du jour appelle la discussion, en deuxième lecture, du projet de loi relatif à la « Fondation du patrimoine » (nos 2805, 2847).

La parole est à M. le ministre de la culture.

M. Philippe Douste-Blazy, ministre de la culture. Madame le président, madame le rapporteur, mesdames, messieurs les députés, adopté en première lecture par l'Assemblée nationale, le projet de loi relatif à la « Fondation du patrimoine » vient en deuxième lecture devant vous, après que le Sénat l'eut modifié, en deuxième lecture, le 22 mai dernier.

Je ne reviens pas sur l'importance que le Gouvernement attache à ce texte, ni sur les objectifs ambitieux qu'il poursuit ni sur le détail des mécanismes qu'il prévoit. Nous avons eu sur ces sujets des échanges particulièrement riches lorsque l'Assemblée nationale en a débattu en première lecture. Je limiterai donc mon propos aux principales modifications apportées par le Sénat.

Le Sénat a légèrement amélioré la présentation des missions de la Fondation, qui figurent à l'article 2, en maintenant les deux innovations importantes introduites par l'Assemblée nationale : affirmation du contenu du projet en termes d'emploi, de formation, d'insertion et possibilité pour la fondation de favoriser l'acquisition de monuments par des personnes publiques ou privées.

Le Sénat a maintenu l'idée d'un label attribué par la Fondation au patrimoine non protégé et aux sites, mais l'a complétée en indiquant, conformément à l'esprit dans lequel l'Assemblée nationale avait introduit cette disposition, que ce label était susceptible d'être pris en compte pour l'octroi de l'agrément fiscal prévu à l'article 156-2 du code général des impôts. L'attribution de cet agrément permet en effet au propriétaire de l'immeuble de bénéficier d'avantages fiscaux.

Enfin, le Sénat a apporté des modifications purement rédactionnelles concernant la composition du conseil d'administration et le contrôle de la Cour des comptes.

Vous pouvez donc constater que le Sénat n'a pas apporté, en deuxième lecture, de modifications substantielles au texte de l'Assemblée. La commission vous proposera d'ailleurs d'adopter le projet de loi ainsi modifié. Le Gouvernement souscrit à cette proposition.

Le texte ayant trouvé sa forme définitive, nous allons pouvoir respecter le calendrier serré sur lequel je m'étais engagé devant vous. La « Fondation du patrimoine » pourra ainsi, mesdames, messieurs les députés, commencer dès la rentrée de s'inscrire dans le quotidien des Français par les actions fortes et utiles que nous appelons de nos vœux. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme le président. Le parole est à Mme Marie-Josée Roig, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Mme Marie-Josée Roig, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Madame le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de loi qui nous revient en deuxième lecture reste perfectible, comme on le verra sans doute à l'usage. Malgré tout, il ouvre des perspectives très positives pour la protection du patrimoine naturel et construit.

Le Sénat a encore amélioré le texte. Lors de sa séance du 22 mai 1996, en deuxième lecture, il a introduit quelques modifications de forme, précisant utilement le sens et la portée des missions de la Fondation. S'il a enrichi le texte issu de nos travaux, le Sénat n'a pas pour autant changé l'inspiration générale du projet ni porté atteinte aux modifications introduites par l'Assemblée nationale. Je pense, notamment, à celle qui concerne la composition du conseil d'administration.

Voilà ce qui ressort de l'examen de quelques articles amendés par le Sénat. Je ne reviendrai pas sur le détail de ces articles, puisque M. le ministre vient de nous en donner le contenu.

En l'état donc, le projet de loi relatif à la « Fondation du patrimoine » me paraît satisfaisant, même si on peut toujours affiner l'énoncé des compétences ou encore les modalités d'organisation et d'action d'une institution réellement originale.

La construction juridique à laquelle nous avons abouti et qui va être complétée par des statuts fixés par décret en Conseil d'Etat semble à même de remplir de façon satisfaisante les objectifs qui lui ont été assignés : contribuer à la protection, la restauration et la mise en valeur du patrimoine national, tant culturel que naturel, en y associant l'ensemble des bonnes volontés de notre pays.

Je profite de ces quelques mots pour insister sur le fait que le succès de cette fondation qui me tient particulièrement à cœur, et je sais que c'est le cas également de M. le ministre, sera ensuite affaire de communication, bien sûr, et d'engagement : engagement des sponsors et de tous ceux qui œuvrent en faveur du patrimoine ; entraînement d'une grande partie de la population en quête de racines, et donc d'histoire, ainsi que d'enrichissement et d'amélioration de son cadre de vie.

Ce texte, destiné à vivre et à évoluer, constitue une bonne base de départ. C'est pour cette raison que je vous propose, mes chers collègues, de l'adopter sans modification.

Je conclurai en souhaitant à la « Fondation du patrimoine » autant de succès que le modèle britannique qui l'a inspiré. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Discussion générale

Mme le président. Dans la discussion générale, la parole est à M. Henri Sicre, pour le groupe socialiste.

M. Henri Sicre. Monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de loi portant création d'une « Fondation du patrimoine » revient aujourd'hui en deuxième lecture, après trois mois de discussion entre le Sénat et notre assemblée.

Monsieur le ministre, votre détermination à voir aboutir ce projet se retrouve certainement dans l'esprit de tous ceux qui s'intéressent au patrimoine et qui voudraient que la réparation, la mise en valeur, l'animation de tout ce qui peut témoigner de notre culture, de nos traditions, de notre savoir-faire depuis des lustres, deviennent un support efficace à l'économie de nos régions. Nous en sommes tous convaincus car nous savons combien les monuments sont visités au point de constituer dans notre pays le secteur d'activité culturel le plus productif dans certaines régions.

Nous souhaitons qu'une structure nouvelle puisse mobiliser des fonds privés à côté de l'effort financier de l'Etat qui devrait, selon nous, retrouver son niveau élevé du début des années 90. Ce pourrait être un élément important de dynamisation, et c'est pourquoi nous voudrions coopérer à sa mise en place.

Mais voilà : trois mois de discussions, trois mois d'interrogations et – les membres de la majorité ne peuvent sans doute pas se permettre de le dire – trois mois de non-réponse !

Le 27 mars, au Sénat, mon collègue M. Vidal s'interrogeait, lors de la première lecture. Le 30 avril, ici même, je me suis permis de poser certaines questions. Aujourd'hui encore, je ne peux que réitérer ces interrogations, toujours de mise.

Car c'est bien la première fondation qui sera créée sans qu'on en connaisse les fondateurs ! C'est la première fondation dont on ne connaît même pas les statuts ! Sans doute ne pouvaient-ils pas être précisés, dès aujourd'hui, comme nous l'aurions souhaité. Mais on nous dit simplement qu'ils seront fixés par décret en Conseil d'Etat.

Alors, quand il y a des non-dit, il y a forcément des on-dit, et c'est ce qui se passe dans notre pays. Ici, « on dit » qu'il n'y aurait pas de fondateur. Là, « on dit » qu'un groupe immobilier serait pressenti, à moins que ce ne soit un groupe hôtelier, ou les deux... Et si c'était vrai ? Et si de tels groupes, spécialisés, obtenaient à eux seuls la majorité au conseil d'administration ?

Nous ne pouvons laisser cette question sans réponse et une réponse est nécessaire aujourd'hui pour que la « Fondation du patrimoine » puisse se mettre en place sans laisser subsister de zones d'ombre particulièrement inquiétantes, des zones qui nous amènent encore une fois à vous interroger, monsieur le ministre.

Le Conseil d'Etat, suivant une doctrine constante, précisait encore au mois d'avril qu'il ne fallait, en aucune façon, que le conseil d'administration d'une fondation soit dominé par les seuls membres fondateurs. En l'occurrence, si ce nombre de fondateurs était réduit, on voit bien quel serait le risque.

Nous supposons, monsieur le ministre, que vous avez consulté le Conseil d'Etat sur ce point. Pourriez-vous nous faire connaître son avis ? S'il y avait une dérogation, nous aimerions savoir pourquoi.

Par ailleurs, pourrions nous accepter décevantement qu'un collège de fondateurs, peut-être réduit à quelques éléments, puisse vendre de gré à gré des biens sur lesquels l'Etat aurait exercé son droit régalién, de préemption, avec reconnaissance d'utilité publique ? C'est une question essentielle.

Si vous nous apportez des réponses précises nous permettant de coopérer à cette structure nouvelle absolument nécessaire pour la mise en valeur de notre patrimoine, une autre question est posée : celle des missions de la fondation.

Qui décidera des lieux, des biens à réhabiliter en priorité, car il serait tout de même illusoire de croire que, tout d'un coup, les moulins, les manoirs, les bastides seraient enfin restaurés.

Et quelles seront les relations exactes entre les missions de la Fondation du patrimoine, qui aurait répondu à tous les objectifs que vous voudriez lui voir atteindre, et les missions des pouvoirs publics, en particulier de la Caisse des monuments historiques et des sites, vu les contradictions qui semblent apparaître aujourd'hui.

Si des réponses étaient apportées à ces questions, nous pourrions peut-être nous engager tous dans une structure nécessaire pour sauvegarder le patrimoine et, je le répète, pour mobiliser des fonds privés à côté des fonds publics dont le niveau devrait revenir à ce qu'il était au début des années 1990. Faute de réponse trois mois après que les questions ont été posées pour la première fois en première lecture, nous serons obligés de refuser votre projet.

Mme le président. La parole est à M. Patrick Braouezec.

M. Patrick Braouezec. Madame la présidente, monsieur le ministre, madame le rapporteur, mes chers collègues, le Sénat n'ayant pas apporté de modifications fondamentales au projet de loi créant une fondation du patrimoine adopté par notre assemblée le 30 avril, mon intervention aura une tonalité peu différente de celle qu'elle avait lors de la première lecture de ce texte. Je me contenterai de rappeler brièvement les arguments que j'ai développés il y a deux mois, et qui avaient justifié l'abstention du groupe communiste sur ce texte, à l'Assemblée nationale comme au Sénat.

La création d'une Fondation du patrimoine impliquant des acteurs privés, et visant à répondre de façon distincte et complémentaire à l'action de l'Etat en matière de protection, de conservation, de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine national peut, dans son principe, concourir à une nouvelle forme d'exercice de la responsabilité collective à l'égard de ce patrimoine. J'étais et je reste donc favorable à l'idée de créer une institution destinée à compléter, sans le concurrencer, l'effort de l'Etat en la matière.

Cet avis était et reste contrarié par les nombreuses interrogations que suscite le projet de loi : les débats parlementaires n'y ont pas répondu de façon satisfaisante.

Le patrimoine, en effet, qu'il s'agisse du patrimoine monumental, rural, industriel ou naturel, est un élément constitutif de notre mémoire collective et de notre identité culturelle. A ce titre, les pouvoirs publics ont un rôle de premier plan à jouer pour assurer sa protection et sa valorisation. Or nous n'avons toujours aucune garantie que le recours aux fonds privés, rendu possible par la

création de la fondation, s'inscrira bien dans une dynamique de partenariat, et non dans une logique de substitut possible à l'action publique.

L'absence d'indications sur la hauteur de la participation financière de l'Etat dans la fondation, le fait d'accorder à un organisme privé des prérogatives qui appartiennent aujourd'hui à la puissance publique, le gel des crédits alloués par l'Etat à la culture, et les menaces qui pèsent sur ce budget pour 1997 ouvrent en effet la porte à un désengagement croissant de l'Etat au profit de la fondation.

La possibilité, pour la fondation du patrimoine, personne morale de droit privé, d'acquérir et d'aliéner des biens patrimoniaux ne garantit en rien la restitution de ce patrimoine au plus grand nombre. Elle me semble même contraire à l'esprit des lois de 1887, 1913 et 1930 qui, en fixant et précisant les prérogatives de l'Etat en matière de protection et de valorisation du patrimoine national, s'inscrivaient dans cette perspective de faire profiter le plus grand nombre de ce bien commun.

J'avais en première lecture, présenté deux amendements visant à restituer prioritairement le patrimoine aliéné par la fondation à une personne publique ou à des personnes privées à but non lucratif. Ces amendements tendaient à entourer les modalités de cession du patrimoine national de quelques garanties, et notamment à éviter que certains éléments de notre patrimoine ne sortent définitivement du bien public. Il s'agissait donc, afin de garantir la notion d'intérêt général, de favoriser leur reprise par des personnes publiques, la cession à une personne privée ne devant intervenir qu'en dernier recours. Aucun de ces deux amendements n'a été accepté.

En outre, aucun élément sérieux n'est venu apaiser les craintes des personnels de la direction du patrimoine, qui s'interrogent légitimement sur les conséquences de la mise en place de la nouvelle structure sur leurs missions et le devenir de leur service. Aucune garantie ne nous a été donnée sur le maintien, voire le renforcement, des prérogatives de la direction du patrimoine.

Enfin, nous ne savons toujours pas qui définira les priorités d'intervention de la fondation pour les quelque 400 000 éléments du patrimoine culturel non protégé qui relèveront directement de ses prérogatives, ni sur quels critères elles seront fondées. Là encore, j'avais, en première lecture, proposé un amendement visant à assurer la représentation de la communauté scientifique au conseil d'administration de la fondation, par l'élection en son sein d'une ou deux personnes qualifiées en matière de protection du patrimoine. Cette proposition a également été rejetée.

Le Sénat a, depuis, ouvert le conseil d'orientation à des « personnalités particulièrement compétentes en matière de protection, de conservation et de valorisation du patrimoine et des sites ». Si cette mesure constitue une avancée, je regrette que ces personnalités soient appelées à siéger au sein d'une instance qui a un rôle purement consultatif.

Créer une fondation du patrimoine avec des pouvoirs et des moyens renforcés de l'Etat pour améliorer la conservation, la sauvegarde, la restauration du patrimoine de notre pays et garantir sa restitution au plus grand nombre permettrait d'articuler au mieux, et dans l'intérêt général, le rôle de l'Etat et celui de chacun d'entre nous.

Malheureusement, en l'absence de moyens supplémentaires, et avec tous les risques de dérive que je viens de rappeler, il est à craindre que la fondation du patri-

moine ne soit pas à la hauteur de cet enjeu, et ne serve en définitive de prétexte à un désengagement de l'Etat en matière patrimoniale.

C'est pourquoi, toujours favorable au principe de la Fondation, mais toujours soucieux des conséquences néfastes que ce texte pourrait avoir, le groupe communiste s'abstiendra encore en deuxième lecture.

Mme le président. La parole est à M. Louis de Broissia.

M. Louis de Broissia. Monsieur le ministre, tous les groupes politiques ont eu l'occasion, en première lecture, de donner leur position sur le texte.

Nous avons souligné en particulier notre attachement au patrimoine de proximité, véritable mémoire collective de l'ensemble des Français, qu'il soit construit ou non. J'avais également attiré votre attention sur le patrimoine nominal auquel nous nous attacherons à donner un texte de protection. Ce patrimoine n'est pas sauvegardé, ou l'est difficilement, faute de moyens. La transmission, de ce fait, en devient difficile.

Aussi sommes-nous favorables à cette Fondation du patrimoine qui ajoute une possibilité particulièrement novatrice, déjà utilisée dans d'autres pays européens, d'accorder protection, sauvegarde et restauration à ce petit patrimoine, la plupart du temps un peu oublié.

Le projet de loi adopté par notre assemblée n'a pas été modifié de façon substantielle par le Sénat. Je constate avec satisfaction que celui-ci a confirmé les missions et la portée de la Fondation, ce qui répond à M. Braouezec. En particulier, alors que l'Assemblée nationale avait déjà souligné que la Fondation devait jouer un rôle important en matière d'insertion, d'emploi et de formation, le Sénat a tenu à préciser à l'article 2, par un amendement de la commission, que ce rôle doit être mené en collaboration étroite avec les pouvoirs publics et économiques. Il s'agit là d'une précision heureuse qui associe totalement les pouvoirs publics et ne laisse pas la Fondation – cela répond en partie à des préoccupations exprimées ici – agir de manière autonome comme la rédaction de l'Assemblée pouvait peut-être le laisser penser.

A l'article 2 également, un amendement de la commission précise que le label de la Fondation peut être attribué à des sites naturels et pris en compte pour l'octroi de l'agrément fiscal permettant aux propriétaires d'immeubles non protégés au titre des monuments historiques – mais faisant partie du patrimoine national en raison de leur caractère historique ou artistique particulier – de bénéficier d'avantages fiscaux sur leurs travaux de réparation.

Cette précision est utile. Elle répond à des demandes répétées d'associations de propriétaires impliqués dans la protection du patrimoine. Sa portée n'est pas véritablement normative puisque le bénéfice du label n'entraîne pas vraiment l'octroi d'un agrément. C'est néanmoins une formule astucieuse que nous soutenons.

J'en profite pour vous dire l'attachement de l'ensemble des propriétaires aux encouragements fiscaux qui seuls ont permis la conservation de patrimoine depuis tant d'années, alors que l'Etat n'y consacrait qu'une misère.

M. Bruno Bourg-Broc, *président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.* Très bien !

M. Louis de Broissia. Le Sénat a tenu à préciser, à l'article 6, que le conseil d'orientation comprendra notamment des personnalités compétentes en matière de protection, de conservation et de valorisation du patri-

moins et des sites, ce qui permet de les distinguer des personnalités siégeant au conseil d'administration. Il s'agit également d'une précision heureuse, qui ne va pas à l'encontre du dispositif que nous avons retenu.

A l'article 13, le Gouvernement a proposé un amendement modifiant la rédaction trop impérative de l'Assemblée nationale. Ainsi il est précisé que la Cour des comptes aura la faculté de contrôler la fondation du patrimoine : cette rédaction est plus respectueuse de l'indépendance de la Cour des comptes, indépendance à laquelle nous sommes tous attachés.

Le texte est donc particulièrement satisfaisant pour le groupe RPR, qui le soutient fermement et le votera conforme.

La Fondation du patrimoine est attendue avec impatience, enthousiasme, par tous, propriétaires, associations, entreprises. Sa création ne signifie pas un désengagement de l'État. Nous avons d'ailleurs noté ce que vous nous avez annoncé à propos du budget. La Fondation doit être mise sur pied rapidement. Le groupe du RPR salue votre volonté, celle du Gouvernement tout entier, de faire de la valorisation du patrimoine ce que nous espérons depuis tant d'années, la pierre angulaire d'une véritable politique de la culture. Les Français vous suivront. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme le président. La discussion générale est close.

Discussion des articles

Mme le président. En application de l'article 91, alinéa 9, du règlement, j'appelle maintenant, dans le texte du Sénat, les articles du projet de loi pour lesquels les deux assemblées du Parlement n'ont pu parvenir à un texte identique.

Article 2

Mme le président. « Art. 2. – La "Fondation du patrimoine" a pour but de promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine national.

« Elle s'attache à l'identification, à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine non protégé.

« Elle contribue à la sauvegarde des monuments, édifices, ensembles mobiliers ou éléments remarquables des espaces naturels ou paysagers menacés de dégradation, de disparition ou de dispersion. Elle concourt ainsi à l'emploi, à l'insertion, à la formation et à la transmission des savoir-faire dans les secteurs de la restauration et de la valorisation du patrimoine et des sites.

« Elle apporte son concours à des personnes publiques ou privées, notamment par subvention, pour l'acquisition, l'entretien, la gestion et la présentation au public de ces biens, qu'ils aient ou non fait l'objet de mesures de protection prévues par la loi.

« Elle peut également acquérir les biens visés au troisième alinéa lorsque cette acquisition est nécessaire aux actions de sauvegarde qu'elle met en place.

« Elle peut attribuer un label au patrimoine non protégé et aux sites. Ce label est susceptible d'être pris en compte pour l'octroi de l'agrément prévu au 1^o ter du II de l'article 156 du code général des impôts. »

Personne ne demande la parole ? ...

Je mets aux voix l'article 2.

(*L'article 2 est adopté.*)

Articles 5 et 6

Mme le président. « Art. 5. – Les biens visés au cinquième alinéa de l'article 2, dont la "Fondation du patrimoine" est propriétaire, ne peuvent être saisis par ses créanciers. Cette disposition n'affecte pas les droits des créanciers du précédent propriétaire d'un bien lorsqu'ils ont fait l'objet d'une publicité régulière. »

Personne ne demande la parole ? ...

Je mets aux voix l'article 5.

(*L'article 5 est adopté.*)

« Art. 6. – La "Fondation du patrimoine" est administrée par un conseil d'administration, qui élit son président.

« Le conseil d'administration est composé :

« 1^o D'un représentant de chacun des fondateurs, disposant chacun d'un nombre de voix déterminé proportionnellement à sa part dans les apports, dans la limite du tiers du nombre total des voix ;

« 2^o D'un sénateur, désigné par le Président du Sénat, et d'un député, désigné par le Président de l'Assemblée nationale ;

« 3^o De personnalités qualifiées désignées par l'Etat ;

« 3^o bis De représentants des collectivités territoriales ;

« 4^o De représentants élus des membres adhérents de la "Fondation du patrimoine".

« Les représentants des fondateurs doivent disposer ensemble de la majorité absolue des voix au conseil d'administration.

« Les statuts déterminent les conditions de désignation et de renouvellement des membres du conseil. Ceux-ci exercent leurs fonctions à titre gratuit.

« Un conseil d'orientation donne des avis et formule des recommandations sur la politique définie et les actions mises en œuvre par la "Fondation du patrimoine". Il est composé notamment de représentants des associations de défense et de mise en valeur du patrimoine et de personnalités particulièrement compétentes en matière de protection, de conservation et de valorisation du patrimoine et des sites. » – (*Adopté.*)

Article 13

Mme le président. « Art. 13. – Il est inséré, après l'article L. 111-8 du code des juridictions financières, un article L. 111-8-1 ainsi rédigé :

« Art. L. 111-8-1. – La « Fondation du patrimoine » est soumise au contrôle de la Cour des comptes. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 13.

(*L'article 13 est adopté.*)

Vote sur l'ensemble

Mme le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'ensemble du projet de loi.
(*L'ensemble du projet de loi est adopté.*)

2

DEUXIÈME PROTOCOLE ANNEXÉ À L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LE COMMERCE DES SERVICES

**Discussion, selon la procédure d'adoption simplifiée,
d'un projet de loi**

Mme le président. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi autorisant l'approbation du deuxième protocole en date du 6 octobre 1995 annexé à l'accord général sur le commerce des services (ensemble les listes d'engagements dont la traduction est annexée à la présente loi) (n^{os} 2878, 2881).

Je rappelle que ce texte est examiné selon la procédure d'adoption simplifiée.

Article unique

Mme le président. « *Article unique.* – Est autorisée l'approbation du deuxième protocole en date du 6 octobre 1995 annexé à l'accord général sur le commerce des services (ensemble les listes d'engagements dont la traduction est annexée à la présente loi). »

Je mets aux voix l'article unique du projet de loi.
(*L'article unique du projet de loi est adopté.*)

3

TROISIÈME PROTOCOLE ANNEXÉ À L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LE COMMERCE DES SERVICES

**Discussion, selon la procédure d'adoption simplifiée,
d'un projet de loi**

Mme le président. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi autorisant l'approbation du troisième protocole en date du 6 octobre 1995 annexé à l'accord général sur le commerce des services (ensemble les listes d'engagements dont la traduction est annexée à la présente loi) (n^{os} 2879, 2882).

Je rappelle que ce texte est examiné selon la procédure d'adoption simplifiée.

Article unique

Mme le président. « *Article unique.* – Est autorisée l'approbation du troisième protocole en date du 6 octobre 1995 annexé à l'accord général sur le commerce des services (ensemble les listes d'engagements dont la traduction est annexée à la présente loi). »

Je mets aux voix l'article unique du projet de loi.
(*L'article unique du projet de loi est adopté.*)

4

ACCORD FISCAL AVEC LE PANAMA

**Discussion, selon la procédure d'adoption simplifiée,
d'un projet de loi adopté par le sénat**

Mme le président. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation de l'accord fiscal sous forme d'échange de lettres entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Panama (n^{os} 2836, 2883).

Je rappelle que ce texte est examiné selon la procédure d'adoption simplifiée.

Article unique

Mme le président. « *Article unique.* – Est autorisée l'approbation de l'accord fiscal sous forme d'échange de lettres entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Panama, signé à Paris le 6 avril 1995 et à Panama le 17 juillet 1995 et dont le texte est annexé à la présente loi. »

Je mets aux voix l'article unique du projet de loi.
(*L'article unique du projet de loi est adopté.*)

5

PACTE DE RELANCE POUR LA VILLE

**Suite de la discussion, après déclaration d'urgence,
d'un projet de loi**

Mme le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi relatif à la mise en œuvre du pacte de relance pour la ville (n^{os} 2808, 2876).

Discussion générale (*suite*)

Mme le président. Hier, l'Assemblée a poursuivi la discussion générale.

La parole est à M. Christian Dupuy.

M. Christian Dupuy. Madame le président, monsieur le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration, monsieur le ministre délégué à la ville et à

l'intégration, mes chers collègues, pour la première fois, un gouvernement propose à la représentation nationale un dispositif large et le plus exhaustif possible d'actions concrètes de redynamisation urbaine dans les secteurs géographiques concernés par la politique de la ville.

Nous sortons enfin du discours convenu selon lequel ceux qui violent la loi seraient des victimes de la société et ceux qui refusent cette situation des sécuritaires obsessionnels.

Les différents plans proposés depuis la création d'une délégation interministérielle à la ville, puis d'un ministère de la ville, quelles que soient les appellations diverses dont on l'ait doté, avaient tous une vision partielle et inadaptée des remèdes à apporter à ce qu'il faut bien appeler la crise d'une partie de notre société urbaine.

Nous avons eu droit successivement à des mesures relevant de l'assistance sociale, à des gadgets publicitaires – distribution de ballons, écoles de vendeurs, par exemple – ou à des plans de ravalement des façades et des cages d'escaliers, lorsqu'on ne décidait pas purement et simplement d'entériner la transformation de quartiers entiers en ghettos en y assurant la promotion d'une prétendue culture des banlieues.

Cette politique faite de complaisance, d'abdication par l'Etat de ses fonctions régaliennes, lorsque n'étaient pas purement et simplement abandonnés le pacte social et le modèle d'intégration républicaine qui a fait la fierté de générations de Français de souche ou issus des précédentes vagues d'immigration, cette politique, pratiquée par plusieurs gouvernements socialistes, loin de remédier aux maux constatés, n'a fait que les aggraver en donnant bonne conscience à ceux qui refusent l'intégration, en désespérant ceux qui la souhaitent et en approfondissant la fracture sociale liée à une forme de ségrégation urbaine.

Si cette politique calamiteuse avait été poursuivie, c'est à l'éclatement de notre modèle de société qu'elle aurait naturellement conduit, alimentant ainsi « la haine » de certains à l'encontre de la France et de sa civilisation et, symétriquement, les tentations d'extrémismes et de rejet xénophobe de populations exaspérées par la vision de ce qu'ils ressentent comme la disparition de nos valeurs traditionnelles et des fondements de notre société.

Il devenait urgent d'agir, utilement et intelligemment. C'est ce que nous propose aujourd'hui le Gouvernement en nous soumettant non un « plan miracle » surgi de l'imagination de technocrates, sociologues ou doctrinaires associés, mais une série de mesures concrètes, pratiques, réalisables, s'attaquant à la fois aux symptômes et aux racines des difficultés vécues dans de trop larges zones de notre territoire national. Rien n'est oublié.

Le pacte de relance pour la ville est d'abord fondé sur un partenariat avec les collectivités territoriales compétentes, dans un strict respect de leur libre administration et des principes de la décentralisation.

C'est ce qui est affirmé dès l'article 1^{er} qui comprend en outre l'énoncé d'un principe neuf, que l'on pourrait qualifier de discrimination positive, visant à donner aux secteurs urbains en difficulté des avantages nouveaux propres à contrebalancer leurs handicaps et à leur permettre de se remettre en quelque sorte à niveau.

Le pacte compte agir sur tous les terrains : économique, éducatif, social, sécuritaire, urbanistique, culturel.

Il s'agit de réintégrer dans la communauté nationale des quartiers qui, progressivement, malignement, glissaient vers l'exclusion et ce que l'on a appelé le « non-droit ».

Pire que cela : l'économie liée aux activités industrielles, artisanales et commerciales désertait ces quartiers. Dans certains établissements scolaires, il devenait presque impossible d'enseigner et d'instruire.

Le chômage ne cessait de s'étendre sur ces quartiers, qui se dégradèrent de plus en plus – cette dégradation concernant non seulement le bâti, mais aussi la population elle-même, s'abandonnant soit à la fatalité, soit au désespoir, soit encore à la violence.

Le présent projet comprend plusieurs volets.

Un volet fiscal par la création de zones urbaines bénéficiant de certaines franchises propres à y attirer des investisseurs et des activités économiques créant des richesses nouvelles et génératrices d'emplois et permettant de faciliter la construction et la réhabilitation des immeubles d'habitation et d'activités économiques. Des exonérations de certaines cotisations sociales sont également prévues, sous certaines conditions, pour les employeurs s'installant ou déjà installés dans ces quartiers.

Le texte comporte également des dispositions relatives à l'aménagement urbain et à l'habitat, parmi lesquelles une mesure chère à mon cœur visant à la création, dans les villes comprenant des zones urbaines sensibles, d'une conférence communale du logement associant l'ensemble des acteurs du logement social – commune, Etat, bailleurs, organismes et administrations réservataires et CIL – en vue de l'élaboration d'une charte des attributions.

Ce dispositif résulte des travaux de la commission Eri-gnac, auxquels j'avais participé et qui avait été mise en place par Hervé de Charette comme ministre du logement afin de réfléchir aux modes d'attribution.

C'est la voie que j'ai moi-même empruntée à Suresnes en tant que maire d'une ville comprenant plus de 40 p. 100 de logements sociaux et qui permet aujourd'hui une gestion commune des attributions entre l'ensemble des parties concernées dans une transparence totale.

D'autres mesures visant à favoriser un partenariat avec les acteurs associatifs appellent également mon approbation.

Enfin, précisons que le présent texte ne concerne pas l'ensemble des volets du pacte de relance pour la ville puisque d'autres sont d'ordre réglementaire ou relèvent de conventions spécifiques entre l'Etat et les collectivités, tels les contrats concernant l'aménagement du temps de l'enfant, les actions de prévention prévues dans le cadre des conseils communaux de prévention de la délinquance, etc.

Par ailleurs, nous avons également eu à travailler sur une réforme du droit pénal des mineurs qui s'inscrit dans une cohérence et une complémentarité avec les mesures proposées ici.

Je ne doute pas que le groupe RPR tout entier votera le texte que vous nous soumettez, messieurs les ministres, et j'espère qu'il en ira de même des autres groupes, y compris de l'opposition, car ce sujet mérite mieux que des polémiques partisans et doit avant tout mobiliser l'ensemble des bonnes volontés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Pierre Bédier, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Très bien !

Mme le président. La parole est à M. Jean-Pierre Kucheida.

M. Jean-Pierre Kucheida. Madame la présidente, messieurs les ministres, mes chers collègues, le pacte de relance pour la ville, appelé un temps « plan Marshall pour les banlieues », pouvait laisser augurer un certain intérêt du Gouvernement pour une partie de la population française dont l'absence de perspectives d'emploi est la source essentielle – essentielle ; il faut bien le dire – de nos difficultés.

Malheureusement, la montagne a accouché d'une souris et l'ambitieux « plan Marshall » s'est transformé en « pacte de relance pour la ville ».

Admettons encore !

Les principales mesures de ce catalogue de l'action en banlieue concernent l'emploi, la sécurité, le logement et les associations.

Mon intervention portera essentiellement sur deux de ces mesures : les créations de zones franches et les emplois de ville.

Je déplore, monsieur Gaudin – je vous en avais d'ailleurs parlé – en tant qu'élu de l'ancien bassin minier du Pas-de-Calais où l'industrie est toujours en pleine restructuration, que les spécificités des difficultés que rencontrent toutes les communes minières de l'arrondissement de Lens et de Béthune dans le cadre de l'application des dispositions prises dans ce pacte n'aient pas été prises en considération alors que nous subissons une des situations les plus dramatiques qui soient et qu'il n'y ait pas de zone franche dans un secteur comme celui-là. Je ne sais pas ce que cela donnera, d'ailleurs. Je ne suis pas sûr, si vous voulez, que ça marche. Mais qu'il y ait au moins une volonté, ça nous aurait tout au moins intéressé ! Moi, je vous demande de venir faire un tour, si vous voulez, chez nous pour que vous puissiez voir dans quelle situation nous nous trouvons, même si notre habitat individuel et donc horizontal pose parfois moins de problèmes que l'habitat vertical que l'on peut rencontrer dans un certain nombre d'autres banlieues, parce que les taux de chômage, simplement, pour ne parler que d'eux, se situent – je suppose que vous n'avez pas ces taux de chômage-là, vous qui vous trouvez à l'extrême droite, là-bas – entre 20 et 35 p. 100.

M. Jean-Claude Gaudin, *ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration.* Pas d'agressions matinales !

M. Jean-Pierre Kucheida. Non, mais j'en entends qui grognent ! Ils ne m'écoutent pas, en plus ! Dans ces cas-là, on se tait !

Donc, le Pas-de-Calais, si vous voulez, est, d'autre part, l'un des départements où les ménages disposent à la fois des plus faibles revenus, mais aussi du plus grand nombre d'enfants par foyer fiscal. C'est un des départements les plus jeunes de ce pays, avec toutes les conséquences et tous les problèmes qui peuvent donc se poser. Et les communes les plus pauvres se trouvent également dans cet ancien bassin minier.

Pour vous parler du pourcentage des foyers non imposables, il est passé, entre 1984 et 1996, de 47 à 60 p. 100. C'est pour vous dire à quel point notre situation est difficile. Considérons le potentiel fiscal des communes, en particulier de la région minière. Je prends l'exemple de ma commune, mais vous le généralisez à l'ensemble des communes. On est à 1 200 francs par habitant pour la strate de 20 000 à 50 000 habitants – et M. Dupuy n'a sans doute pas les mêmes problèmes à Suresnes...

M. Christian Dupuy. Parce que, moi, j'ai travaillé !

M. Jean-Pierre Kucheida. ...alors que le potentiel fiscal moyen de cette strate est de 3 000 francs, messieurs les ministres. 3 000 francs, vous entendez !

Ce qui signifie d'ailleurs que, pour les emplois de ville dont je voudrais parler en deuxième lieu, comment voulez-vous nous demander, si vous voulez, de faire un effort dans un domaine comme celui-là, alors que nos communes sont véritablement exsangues, alors que nos communes n'ont vraiment aucune capacité financière ?

Je tiens d'ailleurs à vous le dire, cela fait des années, depuis 1990, que je réclame qu'à chaque fois qu'il y a aide de la part de l'Etat et de la région, dans le cadre donc des contrats de ville, par exemple, la part afférente à la collectivité locale ne soit pas bêtement bloquée à 50 p. 100, qu'elle soit proportionnelle tout simplement au revenu de la commune. Parce que si vous avez un quartier en difficulté à Neuilly, eh bien, vous avez droit à 50 p. 100 !

M. Christian Dupuy. Il n'y en a pas !

M. Jean-Pierre Kucheida. Bien sûr qu'il n'y en a pas, je sais bien ! Je galèje, là !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Il y a un maire ! Nous le savons !

M. Jean-Pierre Kucheida. Votre collègue de Neuilly aurait droit, si vous voulez, à 50 p. 100, comme à Liévin, alors que son potentiel fiscal est de 13 000 ou 14 000 francs par habitant. Alors, vous avouerez quand même que c'est une injustice flagrante que d'avoir une aide qui est strictement la même quelles que soient les situations.

Pour ce qui est des emplois de ville, je constate que vous faites une annonce sur 100 000 emplois. J'en suis bien heureux. C'est déjà ça. Mais je dois dire que vous êtes quand même en deçà de la proposition de Mme de Veyrinas, qui, malheureusement, n'est plus là, et qui se situait à 300 000 emplois, me semble-t-il : 200 000 emplois de ville ont disparu par la trappe à un moment donné. Je le regrette bien.

M. Christian Dupuy. Un seul être vous manque...

M. Jean-Pierre Kucheida. Alors, nous sommes, si vous voulez, sur un texte que je vous propose de bien vouloir regarder, parce que ces emplois me semblent essentiels pour éviter ces problèmes. (*L'orateur montre La Voix du Nord.*)

Ça, c'est dans le Nord, c'est à Roubaix, une fois de plus, aux Epeules, un quartier de Roubaix qui se réveille. Mais il y en a d'autres, un peu partout, à Marseille, à Lyon, à Paris, qui posent des problèmes. Mais je crois à ces emplois de ville, je vous le dis très clairement. Mais seulement, si vous voulez, il faut qu'il y ait toute une série de mesures qui nous permettent, donc, d'y arriver.

Et M. Bruno Le Roux, qui est maire d'Epinaux-sur-Seine, a proposé un certain nombre de choses qui sont, je crois, intéressantes, demandant que l'Etat se charge du salaire, que la collectivité locale prenne essentiellement à sa charge la formation et les conditions de vie. Et, d'ailleurs, nous qui sommes sur le terrain, nous sommes beaucoup plus à même de prendre ces questions-là à notre compte. Et, donc, on pourrait déboucher sur de véritables emplois définis autour d'une durée de trente-neuf heures par semaine.

D'autre part, je vous demanderai aussi, si vous voulez, dans les quartiers défavorisés de regarder un peu le problème des surloyers et de voir s'il ne peut pas y avoir une

certaine exonération des surloyers dans les quartiers défavorisés pour permettre la mixité des populations dans ces quartiers, parce que je crois qu'appliquer la mesure d'une façon systématique est d'une bêtise complète et qu'on est en voie de réaliser dans ce pays des ghettos qui deviendront pour nous tous très vite insupportables.

Voilà donc, messieurs les ministres, les quelques éléments que je voulais apporter en vous disant que, naturellement, entre les propositions qui ont été faites, les rêves que vous nous avez fait faire et la réalité que vous nous présentez il y a quand même une sacrée distance. Je n'irai pas jusqu'à dire qu'elle est astronomique, mais presque. Merci !

M. Laurent Cathala. Très bien !

Mme le président. La parole est à M. Michel Jacquemin.

M. Michel Jacquemin. Madame le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, pour ma part, je ne sens pas à une distance astronomique de ce texte. Je m'en sens très proche tant il témoigne de votre volonté forte et innovatrice, messieurs les ministres, de redonner un espoir et des perspectives à une population urbaine en désarroi.

Ce pacte est fort, car il imprime un nouvel élan à la politique de la ville et dépasse par son intensité tous les plans décidés par les gouvernements précédents. Ce pacte est fort parce qu'il s'inscrit aussi dans un cadre beaucoup plus large de mesures législatives déjà adoptées.

Permettez-moi de les citer rapidement :

La loi prévoyant l'exonération des surloyers dans les zones urbaines sensibles a été promulguée le 4 mars ;

La réforme de la dotation de solidarité urbaine, qui augmente de 50 p. 100 pour atteindre 2 milliards de francs, a été adoptée le 14 mars ;

La création de 100 000 emplois-ville pour les jeunes des ZUS a été intégrée dans la loi du 6 mai 1996 relative à l'apprentissage, dont les deux décrets d'application sont parus au *Journal officiel* du 29 mai 1996 ;

Les prêts « projets urbains », dont l'enveloppe a été portée à 8 milliards de francs par le pacte de relance pour la ville, verront leur taux, déjà abaissé de 6,5 à 5,8 p. 100, encore abaissé à 5,5 p. 100 ;

Des prêts spécifiques, d'un montant de 5 milliards de francs et qui ont déjà fait l'objet de conventions avec les organismes HLM, permettront de financer les travaux de gros entretien et de réparation des logements.

Pacte global, il rassemble dans un programme cohérent près de 70 actions dans des domaines aussi variés que le développement économique et l'emploi, la sécurité, le logement.

Pacte novateur enfin, car, à travers lui, vous engagez, messieurs les ministres, une démarche nouvelle dépassant les traditionnelles mesures à caractère social et fondée sur la réintroduction d'activités économiques dans le tissu urbain.

C'est une conception plus saine et plus équilibrée d'aménagement, tant nous apparaissent aujourd'hui lourdes de conséquences pour la société les excès du gigantisme et de la concentration.

Oui, la convivialité et le sentiment d'appartenance à une communauté seront encouragés autour d'une pratique retrouvée du commerce et de l'artisanat. C'est une conception porteuse d'espoir, notamment pour les jeunes, car beaucoup d'entre eux sont disponibles pour mettre en œuvre un projet de vie.

Les zones de redynamisation urbaine méritent toute notre attention. Moins dotées que les zones franches, elles devront être prises en compte par les acteurs locaux.

La première condition de réussite, c'est évidemment que chacun se sente responsable et s'implique dans le niveau dispositif. Il faut souhaiter une politique coordonnée des collectivités et des partenaires économiques, institutions consulaires et professionnelles. Chaque zone, après une analyse détaillée de sa situation d'emploi, devrait faire l'objet d'un plan de développement, traduisant une stratégie concertée de réimplantation de cet emploi. Le gisement disponible dans les secteurs du commerce et de l'artisanat existe, mais restera vraisemblablement limité.

La deuxième condition de réussite sera l'appui apporté par les pouvoirs publics, notamment par le ministère des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat, en cohérence d'ailleurs avec sa politique actuelle, qui est une recherche justifiée d'un meilleur équilibre dans les rapports de forces entre les petites entreprises et les plus grandes.

Il sera essentiel que la programmation d'équipement commercial que le Gouvernement annoncera à l'automne soit en plein accord avec ce texte et que, parallèlement, sur le terrain, les préfets adressent quelques recommandations aux commissions départementales d'équipement commercial.

La troisième condition de réussite est liée aux structures d'accueil qui se mettront en place, car, au-delà des emplois de proximité dont nous venons de parler, il faudra aller plus loin.

Ainsi, les délimitations de zones devront prendre en compte l'existence des sites d'activité et la capacité à en développer de nouveaux.

Il faudra, en effet, faire naître une dynamique de projet, soit en extension, soit en création, et pouvoir l'accompagner.

Il sera essentiel, à ce niveau, que des mesures d'accompagnement d'initiative locale et territoriale soient prises. Je doute d'ailleurs que les PLIE puissent prendre un développement substantiel tant qu'ils n'associeront pas davantage le monde économique. Je suis, pour ma part, partisan de rapprochements plus personnalisés entre les jeunes et l'entreprise.

Le tutorat d'entreprise pourrait être une idée féconde.

J'avais déposé dans ce sens une proposition de loi cosignée par plus de 130 de mes collègues tendant à étendre le champ d'application de l'ACCRES, qui paraît être une des meilleures aides à l'emploi.

Je considère que cette proposition demeure tout à fait fondée et d'actualité.

Pour conclure, j'estime que, pour faire renaître l'espoir, la meilleure condition de réussite sera que la politique de la ville ne soit pas prise en otage par le débat politique. Ce souci a été partagé par d'autres orateurs, et sur tous les bancs de cette assemblée.

C'est aux acteurs locaux, les maires d'abord, naturellement les plus responsabilisés pour ce qui se passe dans leur ville, mais aussi les départements, les régions et les acteurs économiques, de donner à ce texte tous ses développements et toute son efficacité sur le terrain.

C'est le sort heureux que nous souhaitons au pacte de relance pour la ville. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme le président. La parole est à M. Jean-Pierre Calvel.

M. Jean-Pierre Calvel. Madame le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, en tant que député de Vaulx-en-Velin, Bron, Rillieux-la-Pape, j'ai étudié avec beaucoup d'attention et d'intérêt ce projet de loi relatif à la mise en œuvre du pacte de relance pour la ville.

Il apparaît comme un projet innovant, qui marque un tournant dans la politique de la ville. Mais il faudra aller plus loin, travailler encore en amont, globaliser notre démarche, agir peut-être aussi sur nos structures et sur nos comportements face aux modifications profondes de la société que nous observons.

C'est d'abord un projet très intéressant et très innovant. Il aborde les problèmes de façon globale. C'est un projet d'ensemble. Et je salue l'action de Jean-Claude Gaudin et d'Eric Raoult, qui ont beaucoup, sur le terrain, confronté les idées, « puisé » les notions concrètes qui étaient nécessaires, de façon à pouvoir articuler tous les volets de la politique de la ville que sont l'éducation, la sécurité, la prévention de la délinquance des mineurs, le logement – tout cela axé autour de l'idée-force de la dynamisation économique.

La dynamique du terrain et la revitalisation du quartier qui partent de la base et non qui viennent d'en haut, voilà des notions très intéressantes !

Il convient cependant d'éviter certains écueils. D'abord un risque de cloisonnement. La création d'une zone franche peut engendrer des inquiétudes ou des jalousies chez ceux qui n'en font pas partie.

On peut également aboutir à un manque de lisibilité avec les zones franches, les ZRU et les ZUS, qui s'empilent les unes à la suite des autres. Pour nous, c'est clair, mais beaucoup de gens ne comprennent pas ces subtilités !

Il faudra donc prendre garde que l'effet d'annonce ne crée pas, à terme, des déceptions voire des frustrations. Il conviendra d'assurer une bonne communication en ce qui concerne l'aspect expérimental et l'aspect extrêmement positif de cette politique, qui vise à dynamiser les forces vives, à ne pas déboucher sur un assistanat supplémentaire, à éviter les « effets d'aubaine » et les « chasseurs de primes », et à faire en sorte, surtout, que la France reparte de la base, comme l'a dit le Président de la République dans ses engagements sur la politique de la ville.

Mais nous devons aller plus loin car s'il y a déjà des lourdeurs administratives il ne faudrait pas que les structures nouvelles engendrent d'autres pesanteurs.

Attention aux structures qui s'auto-engendrent plus qu'elles ne répondent à l'attente des gens qu'elles sont censées représenter, ce qui est très fréquent. Aujourd'hui, nous essayons de mettre en cohérence toutes les structures existantes, et c'est très intéressant. On parle beaucoup de partenariat. C'est nécessaire, mais gardons-nous de céder à l'effet de mode et de passer plus de temps à mettre ces réseaux en place et à parler de partenariat qu'à obtenir vraiment des résultats !

Ainsi, en Grande-Bretagne, on met souvent en avant un maître d'œuvre, dans le cadre de la politique de la ville, ce qui permet d'aller plus vite ; nous sommes en revanche parfois confrontés, avec les grands projets urbains, à des lourdeurs administratives, en dépit de tous les efforts et de la bonne volonté de chacun.

J'irai plus loin en disant que, avec les comités locaux d'insertion et les CLE, nous sommes en train de labelliser la misère et de nous donner bonne conscience ; nous sommes parfois trente autour d'une table à gérer deux cas

pendant une matinée entière : cela justifie peut-être davantage le travail de ceux qui sont autour de la table que les résultats obtenus, car nous mettons en fait les responsabilités à la charge de la collectivité.

Nous définissons de plus en plus des parcours individualisés. C'est très bien et, en humaniste, j'apprécie, mais, en contrepartie, ce parcours individualisé devrait affirmer la responsabilité de chacun et non reposer sur la collectivité, car cela débouche sur une absence de responsabilité.

Il y a là un danger. On apprend aux jeunes à se lever le matin. Très bien, mais c'est grave car cela signifie que l'éducation et la famille ont failli en amont.

Nous devons absolument mettre les futurs citoyens sur les rails, leur donner la force d'agir, afin de ne pas être obligé par la suite de procéder à des replâtrages. Il faut travailler en amont et valoriser sur le terrain les forces d'initiative et de responsabilité, qui constituent la base de toute société cohérente, et non développer des actions collectives venant d'en haut. Chacun doit être conscient de sa responsabilité, de son éminente dignité d'être, de la part qu'il prend dans la finalité collective et dans l'addition des talents pour un projet commun.

C'est cela qu'on attend de nous. Pour que la société soit vraiment cohérente, il faut qu'elle parvienne à l'adéquation entre les besoins prodigieux des hommes et l'offre de services. On a besoin d'emplois partout, pour les personnes âgées, la petite enfance, notamment, mais on ne peut pas les payer, alors que, dans le même temps, on labellise un système qui consiste à payer des gens à ne rien faire, et l'on dépense des centaines de milliards de francs en pure perte !

Il convient de faire de charges passives des charges actives, afin de donner à chacun un rôle dans la société, de répondre aux besoins réels et de permettre à la France, grâce au pacte de relance pour la ville, de relever la tête. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Merci !

Mme le président. La parole est à M. Michel Meylan.

M. Michel Meylan. Madame le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, la politique de la ville est un sujet grave, qui traite des grands enjeux de la société. Personne n'aurait à gagner à un renforcement des facteurs d'éclatement dans les quartiers en difficulté.

Le texte que nous examinons aujourd'hui répond à l'urgence de la situation car il ouvre des perspectives nouvelles pour la politique de la ville. Pour la première fois, une réforme en faveur des quartiers déshérités place la relance de l'emploi et le développement économique au cœur de la problématique de ces quartiers.

C'est une initiative audacieuse. Elle mérite d'être soulignée car elle manifeste la volonté du Président de la République et du Gouvernement de s'attaquer aux vrais problèmes de fond. Je tiens, messieurs les ministres, à saluer la détermination avec laquelle vous avez élaboré ces mesures de relance pour la ville, dans l'intérêt collectif du pays.

Ce projet de loi est un premier pas. D'autres textes viendront, je l'espère, qui devront prendre en considération, par exemple, la dégradation de la cellule familiale et l'inadaptation du système éducatif. C'est pourquoi il faut le soutenir afin d'aller plus loin dans la mise en place d'une politique de développement des villes.

En effet, il faudra poursuivre, à l'avenir, l'adaptation de la législation en faveur d'une meilleure flexibilité des textes, peut-être au moyen d'une loi-cadre, afin que les mécanismes de développement urbain soient adaptés au mieux à chaque situation locale. Il sera en particulier important d'aller encore plus loin dans le sens tracé par ce texte, pour étendre la politique de la ville aux agglomérations moyennes; car les petites et moyennes villes, bien qu'à une autre échelle, ont également des difficultés, comme les grands ensembles urbains.

Ce texte met donc en place des traitements dérogatoires au droit commun, avec un dispositif dont la puissance croît avec la gravité des difficultés.

Je tiens à appeler votre attention sur le fait que le choix du terme de « zone », retenu à l'article 2 du projet de loi, risque d'accentuer la marginalité des quartiers les plus en difficulté, voire de créer une discrimination territoriale et sociale en France.

Le défi urbain que nous devons relever passe par une véritable intégration de tous les habitants dans la ville, conformément à l'esprit républicain. Il n'y a pas de quartiers intrinsèquement difficiles qui formeraient un monde à part du reste des villes.

A l'opposé, la définition de zones conduit à exclure du champ d'application des dispositions des espaces urbains de moindre taille où les problèmes, bien que d'un autre ordre de grandeur, sont néanmoins réels.

Par exemple, la moyenne vallée de l'Arve, qui s'étend de La Roche-sur-Foron à Cluses, constitue un vaste couloir urbain dont le développement a été conduit sans cohérence. Avec 40 p. 100 de jeunes de moins de vingt-cinq ans, la population est particulièrement turbulente.

De même, la population d'origine étrangère représente plus de 20 p. 100 de l'ensemble, avec des concentrations élevées, comme à Scionzier, commune de 6 000 habitants dont 45 p. 100 sont des ressortissants étrangers. Le parc de logements sociaux, quant à lui, représente plus de 20 p. 100 des logements.

La moyenne vallée de l'Arve, qui a été retenue comme pays test, est aujourd'hui directement confrontée aux difficultés d'une urbanisation mal maîtrisée dans sa globalité, ce qui a fait apparaître la violence, l'intolérance, la délinquance et l'exclusion. Elle est, par son importance économique et démographique, la deuxième agglomération de Haute-Savoie.

Trop petites pour être prises en considération dans le cadre des zones urbaines sensibles, les communes de la vallée de l'Arve ont pourtant, collectivement, les responsabilités d'une agglomération de 70 000 habitants.

La prise en compte des zones urbaines défavorisées de moyenne importance est, à mon sens, indispensable si l'on veut prévenir l'aggravation de la situation dans ces espaces urbains. La politique de la ville ne doit pas se faire uniquement pour quarante-trois quartiers.

Chaque quartier est confronté à des difficultés particulières, liées à son propre environnement. Pour certains, l'emploi est prioritaire. Pour d'autres, où l'insécurité est vive, l'emploi ne peut être relancé sans un effort accru en faveur de la sécurité.

Nous aurions tort de globaliser le phénomène des banlieues. Il est souhaitable d'aller plus loin en faveur d'une approche individualisée des problèmes.

La mise en œuvre d'un système uniforme pour tous les quartiers risque de fragiliser leur cohésion, déjà faible, parce qu'elle ne prend pas en compte les actions engagées localement.

Je crains, par exemple, que, dans certains quartiers, la création abrupte de zones franches n'accentue la rupture avec l'environnement économique et social extérieur, qui sera directement concurrencé et menacé.

Une approche au cas par cas de l'application des dispositifs créés par la loi permettrait une véritable intégration des quartiers à l'activité économique globale de la ville.

Il est souhaitable que le pilotage des actions de développement urbain soit décentralisé au maximum, pour s'adapter au mieux aux réalités du terrain. Nous devons aller plus loin dans la valorisation des moyens de décision et d'action des collectivités locales.

La proximité permet en effet de mieux responsabiliser les acteurs locaux. A cet égard, les dispositions créant des fonds locaux associatifs méritent de ne pas être cantonnées aux seuls quartiers classés en « zone urbaine sensible ». Les habitants de toutes les villes ont le droit et le devoir de prendre part au développement de leur cité. Car l'avenir de chaque ville passe en définitive par la reconstruction des liens de citoyenneté.

Je soutiens et je voterai ce texte avec enthousiasme, en souhaitant que, prochainement, nous trouvions ensemble des solutions pour résoudre les problèmes posés aux quartiers difficiles des villes moyennes et petites. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme le président. La parole est à M. Gilles Carrez.

M. Gilles Carrez. Madame le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, je centrerai mon propos sur les zones franches, afin de montrer à quel point ce concept complète et enrichit la politique de la ville mise en place depuis une quinzaine d'années.

Cette politique a comporté plusieurs volets successifs.

Il y a d'abord eu le volet de la réhabilitation des logements et de la restructuration des espaces extérieurs. Le volet social a été présent dès le départ, la dénomination « développement social des quartiers » en atteste.

Il y a eu ensuite le volet pédagogique, avec la création, déjà ancienne, des zones d'éducation prioritaires.

Il y a eu également le volet équipements publics, avec la création des maisons de quartier et le retour des équipements et des services dans les quartiers.

Mais il est apparu que dans leur ensemble ces volets, complémentaires les uns des autres, étaient insuffisants en l'absence d'une approche économique très forte permettant de faire revenir l'emploi et l'activité économique.

Cet objectif figure dans la loi d'orientation sur la ville, qui ne prévoit au demeurant que des mesures assez modestes. Pour la première fois, elle évoque la possibilité d'exonérations, mais celles-ci ne concernent que les créations ou les extensions d'activités. Par ailleurs, ces exonérations ne sont pas compensées, au nom de la solidarité nationale, dans les budgets locaux. Or ces quartiers sont souvent situés dans les communes pauvres, qui ne peuvent pas se permettre des pertes de recettes fiscales.

La loi d'aménagement et de développement du territoire, dite loi Pasqua, apporte, elle, des progrès sensibles mais, là encore, insuffisants. Et la notion de zone franche complète, voire parachève le dispositif, en s'intéressant non seulement aux créations et aux extensions d'activités, mais aussi à ce qui existe, à ce qui subsiste dans ces quartiers, et en affirmant par ailleurs clairement le principe que les compensations ne sont à la charge de la collectivité nationale que dans certains cas.

Les zones franches complètent donc la « boîte à outils » de la politique de la ville, en allant jusqu'au bout de la démarche et en étendant la panoplie des exonérations fiscales non seulement aux impôts locaux – taxe professionnelle et, pour la première fois foncier bâti –, mais aussi à l'impôt sur les bénéfices et, surtout, aux cotisations sociales. De plus, il est clairement affirmé que c'est la solidarité nationale qui prendra à sa charge les pertes de recettes subies par les communes concernées.

Bien sûr, il n'a pas été évident d'obtenir ce dispositif des zones franches. A ce propos, je ferai trois remarques importantes.

D'abord, je tiens à saluer la performance du Gouvernement. Chacun sait que c'est l'Europe qui traite des problèmes de concurrence. Avoir obtenu que les trente-huit projets de création de zones franches, regroupant un peu plus de 500 000 habitants, aient été acceptés est un succès qu'il convient de souligner.

M. Olivier Darrason. Très bien !

M. Gilles Carrez. Deuxième remarque : la démarche a été contractuelle. J'ai été frappé de voir que les collectivités locales et les communes ont joué le jeu – certaines d'entre elles pour la première fois. Les maires concernés, quelle que soit leur sensibilité, ont compris que, sans rupture avec le passé et avec la philosophie de la politique de la ville, un nouvel instrument était créé qui s'inscrivait dans une démarche pragmatique, une démarche de terrain.

J'en viens à ma troisième remarque. Vous avez demandé en contrepartie, et vous avez raison, messieurs les ministres, un important effort aux collectivités locales en termes de créations d'emplois de ville. C'est une bonne chose et elles vont jouer le jeu. Elu d'une circonscription où va être créée une zone franche, je pense que la mairie, même si elle n'est pas de la même sensibilité politique, jouera le jeu ; en tout cas, elle en donne tous les signes.

Mais il faut – et ce point est très important – que les entreprises aussi jouent le jeu, et je crois que nous devons veiller à permettre une articulation étroite entre les exonérations, les différents avantages fiscaux et sociaux que nous allons accorder et la création ou le maintien d'emplois.

Le texte doit être complété par un dispositif de suivi, site par site, année par année, afin de permettre d'évaluer les résultats de la démarche.

Afin de montrer que la création des zones franches procède d'une approche pragmatique de terrain, je prendrai l'exemple de Champigny et de Bois-l'Abbé.

C'est la première fois depuis cinquante ans que la mairie de Champigny adhère à une démarche gouvernementale. Lorsque Laurent Cathala, élu du Val-de-Marne, était ministre d'un gouvernement précédent, il avait – nous en avons discuté ensemble – le plus grand mal à contracter avec ces communes. Nous y sommes enfin parvenus, ce qui prouve que nous répondons à une attente concrète.

A Bois-l'Abbé, que va-t-il se passer ? Pour reprendre la formule d'Eric Raoult, il ne s'agit pas d'y implanter Coca-Cola, mais de faire renaître le centre commercial qui, en 1980, comprenait 8 000 mètres carrés, avec toute sorte de magasins qui marchaient bien, et est aujourd'hui réduit à 3 000 mètres carrés. Alors que plus de 10 000 habitants habitent dans les environs, la dernière boulangerie a fermé il y a trois semaines. Il faut faire

revenir les commerces, c'est possible et nous y arriverons, mais c'est une dimension sur laquelle j'appelle votre attention, messieurs les ministres.

Il convient de faire renaître les moyennes surfaces, et je suis très inquiet de constater que les zones franches ou les zones de redynamisation urbaine sont logées à la même enseigne que l'ensemble des autres sites en ce qui concerne les procédures d'autorisation d'implantation de surfaces commerciales.

Dans nos quartiers déshérités, les moyennes surfaces sont indispensables. Si elles ne reviennent pas, il est illusoire de croire que le petit commerce renaîtra ; mais j'ai bon espoir de ce point de vue.

En conclusion, je dirai que les commerçants que j'ai rencontrés, et avec qui j'ai beaucoup parlé, sont pleins d'espoir, mais à la condition – et j'insiste vigoureusement sur ce point – que l'Etat soit en mesure de leur assurer la sécurité. Si les magasins peuvent être impunément pillés par des bandes d'enfants de huit à douze ans, comme c'est le cas aujourd'hui, ce dispositif restera lettre morte.

Je crois que ce pacte représente un progrès décisif, mais il faut que nous nous donnions les moyens de sa réussite. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Mme le président. La parole est à M. François Cornut-Gentille.

M. François Cornut-Gentille. Madame le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, nous entrons effectivement, aujourd'hui, dans une nouvelle phase de la politique de la ville, cette politique qui s'exerçait autrefois traditionnellement dans les domaines de la construction, de la réhabilitation de logements et de l'action sociale.

Le pacte qui nous est aujourd'hui soumis s'attache, lui, à placer l'emploi, le développement économique et l'initiative individuelle au cœur de cette politique rénovée.

Il s'agit bien d'un pacte, c'est-à-dire d'un ensemble de décisions concertées et réfléchies devant permettre à tous les acteurs de cette politique, mais aussi à ses bénéficiaires directs, de se rencontrer, de dialoguer et de créer une véritable dynamique économique, mais aussi humaine.

Je rends hommage à cet esprit pragmatique. Nous avons souvent fait de l'idéologie, de la théorie, sur la politique de la ville. Là, nous en revenons au moteur c'est-à-dire à l'économie et à l'homme.

Le texte, de ce point de vue, s'inscrit dans la pensée du Président de la République, qui a déclaré qu'il fallait avoir, pour les quartiers en difficulté, un esprit positif de reconquête. Il présente l'avantage de s'attaquer de façon globale et nouvelle à un problème extrêmement complexe qui met en cause des contradictions de notre société.

Beaucoup d'orateurs ont insisté sur un meilleur ciblage des financements, sur la logique économique et l'encouragement à la mobilisation humaine, les trois lignes de force du projet. Cela répond à la volonté des populations de retrouver une réelle insertion, non plus par l'assistanat, mais par l'activité. Mes prédécesseurs ont donc insisté sur cette nouvelle dynamique et sur l'ardeur du Gouvernement à mettre en place le dispositif le plus rapidement possible. Compte tenu de son ampleur, c'est une performance qu'il faut saluer.

J'insisterai sur un seul point qui n'a pas été suffisamment souligné, mais qui me paraît décisif : le suivi, qui est essentiel.

Vous avez mis à notre disposition des outils beaucoup plus puissants que les précédents, mais – et en disant cela, je ne veux formuler aucune critique – il faut avoir la modestie de reconnaître que l'on va vers l'inconnu, et que l'on tente donc un pari. Cet inconnu doit être maîtrisé tant les enjeux sont importants. Et c'est bien là que se situe la complexité, et même le paradoxe de ce projet, qui est, dans sa démarche, à la fois audacieux et modeste.

Le projet est audacieux car il comporte indéniablement des mesures fiscales et économiques très puissantes et totalement inédites. Il est aussi modeste car, face à des problèmes d'une telle ampleur, une certaine humilité s'impose. C'est pourquoi il faut saluer le pacte de relance pour la ville, qui n'annonce pas un vaste plan d'assistance, mais plutôt un ensemble de mesures dont l'efficacité devra être en permanence testée et confortée.

Mais cette efficacité ne sera réelle que si un double partenariat se développe : d'une part, entre les maires concernés et l'Etat et, d'autre part, entre les maires et les populations.

Dans cet esprit, nous sommes en train, avec un certain nombre de collègues, de mettre en place une association des élus de zones franches. Il est indispensable, tant pour l'Etat que pour les villes concernées, de bénéficier d'une vision d'ensemble concertée, sinon chacun fera les choses de son côté, ce qu'il faut absolument éviter.

Cette association des maires de villes de zone franches doit devenir un interlocuteur important pour l'Etat, notamment dans le cadre de la délégation interministérielle à la ville.

L'aide de la DATAR est indispensable pour assurer une promotion d'ensemble et réfléchir au type de créneaux particuliers qui peuvent être développés dans ces zones.

Les expériences des uns et des autres doivent être mises en commun afin de valoriser au mieux les outils proposés par le pacte de relance. En effet, même si ces outils sont puissants, tout dépendra de la façon dont ils seront utilisés.

La pleine réussite du pacte de relance me paraît donc exiger un suivi extrêmement attentif.

Je prends acte, pour m'en réjouir, des propos tenus à ce sujet par M. Eric Raoult devant la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Il a exprimé sa volonté de faire le point au terme des six premiers mois d'application du pacte.

Mais il faut aller un peu plus loin : le dispositif qui sera mis en place ne devra pas être un « gros machin » de plus, mais il devra être efficace et permettre de savoir où l'on va.

A cet égard, la création d'un observatoire chargé du suivi statistique des mesures adoptées et nécessaire : nous devons pouvoir juger des résultats obtenus et apprécier les modifications qui s'imposent.

Le pacte devra être appliqué avec vigilance afin d'éviter les dérives. La création d'emplois ne doit pas être le prétexte à un accroissement inconsidéré de la dépense publique et c'est bien pourquoi l'évaluation faite par l'observatoire devra prendre en compte tant les emplois créés et les emplois conservés que la dépense publique engagée.

Il faudra également examiner les conséquences des réformes sur l'ensemble de la ville concernée afin que leur application ne se fasse pas au détriment des quartiers n'appartenant pas à la zone franche. Cela sera particulièrement nécessaire dans les villes de taille moyenne où le quartier a une grande importance.

Il conviendra en outre d'insister sur la notion de pacte de relance pour « la » ville, c'est-à-dire pour l'ensemble de la ville et non pas uniquement pour les quartiers difficiles. Les mesures que nous allons mettre en œuvre doivent s'inscrire dans un contexte global : elles ne doivent pas apparaître comme une aumône faite à certains quartiers pauvres, mais comme une chance pour l'ensemble de la ville.

La réussite du pacte de relance est subordonnée à la capacité des élus de convaincre leurs concitoyens que la politique menée l'est effectivement dans l'intérêt de tous. C'est pourquoi la création de comités de quartier, nouvelles structures de concertation, appelle de ma part, même si je la trouve positive, plusieurs interrogations.

Cette création est indéniablement une bonne idée car les comités favoriseront le dialogue dans un contexte où la faiblesse actuelle des modes de représentation favorise les explosions sociales. Néanmoins, les éventuels sentiments de frustration ressentis par le reste de la population à l'égard des comités, qui auront un dialogue privilégié avec le conseil municipal, ne doivent pas être ignorés.

Créer un dialogue avec les habitants des quartiers défavorisés sans les opposer aux autres, telle est la voie étroite que les élus devront suivre.

La pleine réussite du plan dépend donc de la mobilisation de tous et des partenariats qui verront le jour au sein des villes ainsi qu'entre les villes et l'Etat.

Pour ma part, j'ai confiance dans ce grand projet, dans ce projet présidentiel, dans ce projet de la majorité, qui dépasse largement, ainsi que nombre de collègues l'ont souligné, les clivages partisans. La France aura les yeux tournés vers les quartiers concernés par le pacte, et c'est pour cette raison que ceux-ci se doivent d'être la véritable vitrine de la nouvelle politique, de la nouvelle dynamique urbaine.

En vérité, il s'agit d'un enjeu national, d'un grand projet pour notre pays. Nous n'avons pas le droit à l'erreur ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Mme le président. La parole est à M. Marc Reymann.

M. Marc Reymann. Messieurs les ministres, la sélection en zone franche d'un quartier strasbourgeois, le Neuhof, peut étonner ceux qui ont une vision uniquement statistique du chômage en Alsace, lequel y est nettement au-dessous de la moyenne nationale grâce, il est vrai, aux 60 000 frontaliers. Pourtant, ce quartier satisfait aux critères du projet de loi qui nous est soumis. Pourquoi ?

Situé dans un environnement agréable, la forêt du Rhin, cette cité concentre depuis plus de quarante ans les populations les plus fragiles de la communauté urbaine de Strasbourg. Ne nous étonnons pas, dans ces conditions, de payer à présent les erreurs d'urbanisme du passé !

Vous comprendrez, messieurs les ministres, que j'aie trouvé positives en leur temps plusieurs propositions de la loi Besson, favorables à une meilleure mixité des logements. Mais il faut à présent gérer la situation pour éviter que ce quartier, qui souffre à tort d'une image négative, ne soit exploité par des reportages télévisuels provocateurs, particulièrement pendant les sessions du Parlement européen à Strasbourg.

Depuis des dizaines d'années, tout a été tenté pour redonner aux constructions un aspect plus convivial. Plusieurs immeubles ont disparu pour laisser la place à des espaces de rencontres et aérer des constructions où l'imagination des architectes fut complètement absente. Mal-

heureusement, la baisse des crédits de l'office d'HLM de la ville de Strasbourg handicape les dernières réhabilitations. Malgré la présence de plus de cinquante associations et de dizaines de travailleurs sociaux, ce quartier cherche à présent un second souffle, d'où les espoirs raisonnables que nous mettons dans votre projet de loi.

Je ferai quelques observations après avoir rencontré sur le terrain les principaux acteurs.

La délimitation définitive du périmètre de la zone franche ne pourra se faire qu'en accord avec tous les partenaires – État, ville, communauté urbaine, chambre de commerce, associations de commerçants – et qu'après le vote du projet de loi. Les délimitations doivent au départ tenir compte de la possibilité d'implantations nouvelles et de développement d'habitats autres que l'habitat social.

En ce qui concerne les risques de délocalisation, je me permets de vous signaler les dérives possibles que peut entraîner le transfert du siège social des entreprises sans apport d'activités supplémentaires. La présence dans la zone franche de supermarchés florissants exige une discussion avec les intéressés afin d'éviter que l'argent public ne soit dilapidé inutilement.

Pour le moment, les mesures d'exemptions fiscales et sociales permettront au moins aux commerces restés sur place de survivre et d'éviter une prolifération de « doner-kebab ». On peut d'ailleurs légitimement se demander comment ces commerces peuvent se maintenir et se multiplier.

Quant à la suppression des surloyers dans les HLM de la zone franche, il s'agit d'une mesure réaliste dans la perspective du développement de la mixité sociale, seul moyen d'éviter, au niveau de l'habitat, la fracture sociale.

Toutes ces mesures exigent un environnement suffisamment incitatif, tant en ce qui concerne les transports que la sécurité, pour attirer les entreprises. C'est le cas du quartier du Neuuhof, qui va bénéficier d'une ligne nouvelle de tramway qui le sortira de son isolement.

L'inauguration, la semaine dernière, d'un nouveau bureau de police dans ce quartier répondrait à ce besoin de sécurité si les heures d'ouverture correspondaient aux demandes des habitants, ce qui n'est malheureusement pas le cas. J'espère qu'avec les renforts promis par le ministre de l'intérieur, ce poste de police ne sera pas seulement opérationnel aux heures de bureau, mais aussi à celles où règne une insécurité réelle.

Il ne faut pas négliger non plus la difficulté politique de mettre en place dans ce quartier des mesures publiques massives qui apparaissent comme bénéficiant prioritairement à des habitants parmi lesquels le taux de nationaux est le plus faible de l'agglomération strasbourgeoise.

« L'égalité des chances passe par l'inégalité des moyens », a dit hier Gilles de Robien. J'ajouterai quant à moi, compte tenu des efforts qu'ont consentis les collectivités locales depuis des années sur ce secteur et de l'engagement fort de l'État à travers ce projet de loi, auquel je souscris avec conviction, qu'il est vivement souhaitable que la détermination des habitants du quartier soit à la hauteur de nos ambitions.

Il faut savoir que 48 p. 100 des résidents de la zone franche ont moins de vingt-cinq ans. Le désœuvrement reste le problème majeur. Vous comprendrez donc, messieurs les ministres, que, face à cette situation un large consensus se soit dégagé aussi bien au conseil municipal de la ville de Strasbourg qu'au sein de la communauté urbaine pour donner une nouvelle chance à cette jeunesse.

Grâce au projet de loi, qui sera relayé par les collectivités locales à travers de multiples initiatives, ce quartier sortira de son ghetto injustifié. Telle est ma profonde conviction. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Très bien !

Mme le président. La parole est à M. Claude Girard.

M. Claude Girard. Madame le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, nous légiférons aujourd'hui sur un sujet essentiel pour la cohésion sociale de notre société puisqu'il concerne 70 p. 100 de nos concitoyens qui vivent, travaillent et résident en milieu urbain.

Le projet de loi relatif à la mise en œuvre du pacte de relance pour la ville a pour principal objectif de rétablir une réelle insertion des quartiers en difficulté de nos villes. Car, aujourd'hui, la cohésion sociale de nos cités est menacée par la ségrégation dans l'habitat, par le poids du chômage et, surtout – j'insisterai particulièrement sur ce point – par l'accroissement du nombre des violences urbaines.

Avant tout, qu'il me soit permis de saluer l'harmonie et la totale complémentarité du duo Gaudin-Raoult, tandem impressionnant et exemplaire ! (*Sourires.*)

M. Olivier Darrason et M. Pierre Lellouche. Absolument !

M. Claude Girard. On comprend mieux, messieurs les ministres, cette efficacité quand on connaît vos responsabilités, tant dans les Bouches-du-Rhône qu'en Seine-Saint-Denis, où vous êtes tous les deux maires.

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Merci !

M. Claude Girard. En effet, depuis un an, et depuis que des gouvernements successifs se sont donné comme objectif la conduite d'une politique pour la ville, c'est la première fois qu'une réelle implication ministérielle doublée d'une réelle volonté politique est à l'œuvre.

Messieurs les ministres, vous avez su engager et développer une concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, n'hésitant pas à remettre votre ouvrage sur le métier quand des suggestions vous semblaient enrichir votre projet.

Vous n'avez pas hésité non plus à constater sur place l'étendue des attentes des populations, qui ne veulent plus être de simples assistées, comme l'a trop longtemps souhaité un pouvoir socialiste à court d'imagination et de volonté.

Enfin, et ce n'est pas le moindre mérite de votre texte, vous nous présentez un pacte de relance pour la ville qui met en œuvre une politique globale et cohérente en faveur de nos quartiers défavorisés.

L'économie va être dynamisée grâce à la création de zones franches. L'emploi des jeunes non qualifiés sera très largement soutenu par la création de 100 000 emplois-ville, et le logement, facteur essentiel d'intégration, sera soutenu grâce à l'extension du prêt à taux zéro ou à l'exonération du supplément de loyer.

La lutte contre les violences urbaines est également prise en compte avec l'affectation, d'ici à 1998, de 4 000 personnels de police supplémentaires. A ce sujet, permettez-moi de rappeler avec force qu'aucun gouvernement ne peut tolérer que les lois de la République soient délibérément bafouées dans des quartiers entiers.

M. Pierre Lellouche. C'est vrai !

M. Claude Girard. S'il n'existe pas de la part de tous la volonté de lutter avec la plus grande détermination contre l'insécurité, alors l'attente des Français sera déçue.

Messieurs les ministres – et je m'adresse également à votre collègue ministre de l'intérieur, dont je tiens à saluer le courage et la détermination –, le rétablissement de l'ordre est la condition *sine qua non* de la réussite du pacte de relance pour la ville !

M. Pierre Lellouche. Assurément !

M. Claude Girard. Il faut combattre l'insécurité qui restreint la liberté, menace l'égalité et empêche la fraternité.

Il ne faudrait pas que les renforts annoncés consistent seulement à redéployer des effectifs ou se résument à l'affectation de policiers auxiliaires supplémentaires. C'est un effort réel et massif que la nation doit consentir, à la mesure des fractures que connaissent certaines parties de notre territoire.

Les missions de sécurisation doivent donc être accrues pour redonner à tous le sentiment de vivre en sécurité. De même, l'ilotage doit être amplifié pour rapprocher le citoyen de sa police et rendre celle-ci familière au sein de nos cités. Car, et ne vous y trompez pas, le besoin de sécurité est l'une des premières revendications légitimes de nos concitoyens.

Quand la sécurité n'est pas assurée, les premières victimes en sont toujours les plus modestes, les plus faibles, les plus fragiles. Et alors s'enclenche une spirale mortelle pour notre cohésion nationale.

Les belles âmes qui font la fine bouche devant ce qu'elles appellent une politique sécuritaire feraient bien de se souvenir que la sûreté des citoyens est au nombre des principes de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

M. Laurent Cathala. Très juste !

M. Claude Girard. Enfin, laissez-moi vous dire ma conviction – et je sais, pour avoir évoqué ce sujet avec Eric Raoult, que vous la partagez – que ce pacte ne sera totalement efficace qu'avec la mobilisation de tous – les populations concernées, le secteur associatif, dont le rôle relationnel est si important, les professionnels de l'économie – et surtout avec la mise en œuvre d'une nouvelle coopération entre toutes les collectivités locales et la mise en commun de leurs compétences respectives. C'est notre société française tout entière qui est concernée !

C'est la raison pour laquelle j'ai proposé la création par le conseil général du Doubs d'une charte départementale pour la ville. Cette charte doit permettre, à Besançon, par exemple dans le quartier de Planoise que le Gouvernement doit classer en zone de redynamisation urbaine, de conjuguer nos efforts en matière d'insertion, d'action sociale, d'aide à l'enfance, de soutien scolaire dans les collèges, de prévention spécialisée ou de développement économique.

J'incite d'ailleurs le conseil régional – je le dis devant un membre éminent du conseil général de Franche-Comté ici présent – à s'unir à cet effort, tant sa vocation en matière d'aménagement du territoire doit l'inciter à être partie prenante de la réussite du pacte de relance pour la ville.

Messieurs les ministres, votre texte fait naître des attentes immenses et je sais que le Gouvernement n'entend pas les décevoir. Nous allons démontrer aux sceptiques et aux spécialistes des procès d'intention que la

volonté du Président de la République de réduire la fracture sociale n'est pas une vaine incantation, mais qu'elle se traduira en résultats concrets et sensibles.

Nous lutterons ainsi efficacement contre les extrémistes de tous bords !

M. Michel Jacquemin. Très bien !

M. Claude Girard. En effet, comme le rappelait Emmanuel Mounier : « On ne lutte pas contre les démagogues en les maudissant ; on lutte contre les démagogues en leur enlevant cette part de vérité qui les fait vivre ». (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

(*M. Didier Bariani remplace Mme Nicole Catala au fauteuil de la présidence.*)

PRÉSIDENCE DE M. DIDIER BARIANI, vice-président

M. le président. La parole est à M. Olivier Darrason.

M. Olivier Darrason. Messieurs les ministres, votre tâche n'est pas facile. Elle ne l'est pas parce qu'elle se situe au cœur même de la fracture sociale dénoncée justement par le Président de la République. Cette fracture sociale n'est pas que l'effet de la dérive économique. Elle cumule tous les inconvénients : le chômage, avec son cortège de demandeurs d'emploi, l'insécurité, la vétusté des immeubles, l'absence de perspectives, des familles à la dérive, le défaut d'acculturation et le rejet des autres. Elle devient même un thème littéraire, cinématographique, elle entre dans le domaine du sensationnel, bref, elle devient un objet de curiosité. Mais ceux qui connaissent bien ces quartiers-là, et vous les connaissez mieux que personne, savent que chacun a son histoire qui n'est pas que l'adjonction d'histoires individuelles ou l'addition de destins personnels.

Nous savons à quel point l'histoire économique – la perte d'une activité principale, celle des chantiers navals – a conduit à la dérive, petit à petit, presque sans s'en apercevoir, une ville comme Port-de-Bouc, que vous connaissez bien, monsieur Gaudin.

Ces quartiers ont non seulement une histoire, mais aussi une culture qui se crée tous les jours, quelquefois plus vivace, plus inventive qu'ailleurs, même si elle est provocatrice, irrespectueuse – mais n'est pas de l'essence même de la culture ?

Derrière les chiffres, toujours négatifs, derrière les sigles – on peut d'ailleurs s'interroger sur le choix si fréquent du mot « zone » pour désigner un lieu d'urbanisation prioritaire, d'éducation prioritaire, d'urbanisation sociale –, il y a des femmes, des enfants, des hommes qui aspirent à une vie meilleure. Votre projet de loi répond-il à cet espoir ? Je répond oui sans ambiguïté, parce qu'il est à la fois cohérent, innovateur, concret et démocratique.

Il est cohérent parce qu'il traite des deux véritables problèmes, l'urbanisme et l'emploi, parce qu'il met en place des organismes de coordination, et notamment les établissements publics d'urbanisme commercial, ou autres, dotés d'une mission claire et précise.

Il est innovateur par son dispositif fiscal. A ceux qui font la fine bouche, je dirai qu'il est particulièrement puissant et incitateur et qu'il répond à la logique libérale de ceux qui, comme à l'UDF, souhaitent que ce type de projet montre la voie pour d'autres réductions fiscales.

Il est concret en ce qu'il confie à des conférences communales de logements le soin de veiller à l'application du programme local de l'habitat.

Il est démocratique par le rôle important qu'il accorde aux collectivités locales et aux associations par le biais des contrats d'objectifs pluriannuels, du fonds local associatif, des comités d'initiatives et de consultations.

Quels sont les risques, ou du moins les potentialités de risques ? J'en verrai essentiellement deux.

D'abord pour les emplois, notamment les emplois non marchands : on a déjà dénoncé les limites du nombre d'emplois de ville qui pourront être créés en raison de l'impécuniosité d'un certain nombre de collectivités locales et, naturellement, de la rareté des crédits.

Le second risque provient du fait qu'une partie de ces emplois étaient remplis par des militaires du contingent. Et, M. Eric Raoult le sait bien, lui qui plaide pour une certaine obligation de ce point de vue : la création du volontariat pour le service national va raréfier la ressource. Nous risquons donc de connaître des difficultés pour continuer à assumer un certain nombre de tâches.

Pour les emplois marchands, il faudra veiller à la cohérence des implantations. En ce sens, les bilans annuels que dresseront des observatoires me paraissent une bonne idée. Mais il faudra aussi des « locomotives » susceptibles d'entraîner la création d'emplois périphériques.

S'agissant de l'urbanisme, votre dispositif est particulièrement cohérent. Il faudra veiller à ce que les réussites soient visibles et que les populations perçoivent clairement ce qui est fait. Une seule réussite dans un seul quartier pourrait servir de modèle et montrerait la voie.

Au fond, messieurs les ministres, je crois que c'est une bonne idée d'avoir confié la réduction de la fracture sociale à deux responsables, l'un de la région parisienne, l'autre de la région provençale. C'est une rude et belle tâche que vous avez devant vous. C'est sans doute, à mon sens, la plus importante qui soit confiée à ce Gouvernement. C'est pourquoi la majorité doit vous apporter un soutien sans ambiguïté. (*Applaudissements sur le banc du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Patrick Delnatte.

M. Patrick Delnatte. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, l'emploi est une priorité et c'est à cette priorité, invoquée par Jacques Chirac, alors candidat à la présidence de la République, et depuis lors sans cesse confirmée, que le texte que nous examinons tend à répondre.

La lutte contre le chômage est incontestablement le problème majeur des quartiers déséquilibrés économiquement et socialement. Trop longtemps, des pans entiers de nos villes sont restés à l'abandon, livrés à eux-mêmes, sans repère, laissant place à la prolifération d'activités parallèles à l'oisiveté, entraînant inéluctablement la disparition de l'activité commerciale sans que – et c'est encore plus grave – se manifeste la présence de l'autorité de l'Etat.

L'agglomération de Roubaix-Tourcoing, la plus jeune France, a le douloureux privilège de cumuler ces handicaps. Elle subit un ensemble de difficultés majeures lourdes, durables, dues, en particulier, à la reconversion difficile d'une industrie à dominante textile et à forte main-d'œuvre peu qualifiée, qui a laissé des stigmates douloureux et s'est traduite par des taux de chômage terrifiants.

Dérive sociale, éclatement des familles, disparition de toute autorité, problèmes sociaux et exclusion sont peu à peu devenus le lot commun de ces quartiers.

Ajoutez à ce bilan l'héritage complexe d'un tissu urbain mité par des entreprises industrielles sous-utilisées, dégradées ou en friche et par un habitat dense et vétuste, et tout est en place pour la constitution de ghettos, ce qui serait totalement inacceptable dans notre pays.

Bref, il fallait un geste fort afin de réintroduire une vie économique et sociale au sein de ces quartiers. Bien sûr, des mesures ont été prises. C'est ainsi que, depuis une dizaine d'années, démarches, actions et expériences se sont accumulées. Cette accumulation a pu contribuer à limiter l'hémorragie, la violence et la marginalisation. Mais en dépit de ces mesures la course poursuite entre les actions de traitement, de requalification, d'assistance, d'une part, et les facteurs de dégradation, de paupérisation, de marquage social, d'autre part, est loin d'être gagnée.

De ces constats sont nées les mesures présentées le 18 janvier dernier par le Premier ministre, M. Juppé. Plusieurs textes ont depuis été adoptés concernant l'apprentissage, la réforme de la dotation de solidarité urbaine, le lancement des emplois de ville, ou encore, afin de lutter contre le sentiment d'impunité dont croient pouvoir jouir certains jeunes issus de ces secteurs, le texte sur les mineurs multirécidivistes qui empoisonnent la vie quotidienne et contribuent encore plus au sentiment d'abandon que ressentent les habitants.

Rétablir le « cercle vertueux » de la création de valeurs sur ces territoires déqualifiés et marqués physiquement et socialement, tel est l'objet de ce pacte de relance. Il doit déboucher sur une politique de redéploiement économique et social à long terme qui soit efficace, novatrice et mobilisatrice. Il se doit de redonner du ressort économique à des territoires en déshérence, insérer ou réinsérer les populations en difficulté, dans une dynamique positive afin de les rendre attractifs et surtout de leur conférer une vie digne de ce nom.

Pour y parvenir, pour conférer à ce plan de relance un véritable impact, il nous fallait agir en priorité sur l'activité économique et stopper d'urgence l'hémorragie et la disparition des commerces car seule l'activité économique permet de réintroduire une cohésion sociale durable.

Je tiens à faire part d'une expérience dans un secteur de la future zone franche de Tourcoing que je représente : je préside une nouvelle pépinière d'entreprises installées par le conseil général du Nord. Je peux témoigner, mes chers collègues, que, dès l'annonce du projet de zone franche, l'attraction de cette pépinière pour les créateurs d'entreprises s'est fortement renforcée.

Ces derniers ont exprimé leur volonté de rester dans ce secteur et d'y rechercher des locaux de sortie de pépinière. Ainsi, près de soixante petites entreprises s'implanteront et contribueront à régénérer l'environnement de ce secteur.

Vouloir insérer des entreprises nécessite que les services de l'Etat remplissent leurs obligations. Il faut, d'une part, réintroduire des services publics autour desquels la vie économique et en particulier commerciale pourra être réactivée. D'autre part, il est très important que puisse s'exercer toute l'autorité de la puissance publique. A été annoncée l'affectation prochaine de 4 000 fonctionnaires de police dans ces quartiers en difficulté.

J'insiste sur la nécessité de mettre en œuvre cette politique sur la base de la concertation et du partenariat. L'action que vous avez menée jusqu'à présent va dans ce sens. Continuez dans cette voie.

Mes chers collègues, on peut avoir des divergences d'appréciation sur les causes de la crise qui frappe les quartiers en difficulté, discuter des mesures techniques proposées, mais j'ai la conviction qu'il est de l'intérêt national de réussir le pacte de relance pour la ville. Un nouvel échec pourrait faire craindre le pire pour notre société et notre démocratie. La France est parfaitement capable de relever ce défi de civilisation si chaque Français accepte de consentir les efforts nécessaires à cette priorité et d'assumer toutes ses responsabilités et son devoir de solidarité.

Messieurs les ministres, en votant ce projet de loi, nous serons, comme la grande majorité des Français, à vos côtés pour refuser et agir contre la fatalité du déclin, de la violence et de l'exclusion. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Pierre Lellouche.

M. Pierre Lellouche. Monsieur le président, messieurs les ministres, dans les quelques minutes qui me sont imparties, je veux dire que ce projet de loi très important m'inspire beaucoup d'espoir, mais aussi beaucoup d'anxiété, compte tenu de l'état de nos banlieues.

Il correspond à un engagement fondamental du Président de la République de lutter contre l'exclusion. Pour s'être rendu sur le terrain à travers la France entière, le Président a conscience plus que tout autre du risque de fracture de notre société et donc de notre République, d'abord fondée sur un contrat social entre tous les citoyens pour l'égalité des chances.

Je tiens à vous rendre hommage, messieurs les ministres, pour la célérité dont vous avez fait preuve et pour l'efficacité qui a présidé à l'élaboration de ce projet de loi important. Il ne résoudra pas tout, mais il constitue une étape indispensable à la relance économique de nos quartiers. Tous les élus ont conscience des enjeux. Dans un discours qu'il avait prononcé à la fin de 1992, lors du lancement de ma propre campagne législative à Sarcelles, Philippe Séguin avait remarqué à juste titre que le problème des banlieues, c'était le concentré explosif de tous les dysfonctionnements de notre société, des ratages urbanistiques des années soixante, de l'immigration incontrôlée, de la crise économique qui frappe plus qu'ailleurs, de l'insécurité, de la drogue, du désespoir des familles et du désespoir des jeunes, du délitement de l'environnement social et familial.

Plus que jamais, je suis convaincu – nous le sommes tous – que la France sera le reflet de ces banlieues où habitent 50 p. 100 de la population, le reflet de ces enfants très nombreux qui y naissent et y sont élevés. Il nous appartient d'y instaurer l'égalité des chances.

Jusqu'à présent – et je ne ferai le procès de personne car le problème dépasse les idéologies et les clivages droite-gauche – force est de constater que la bataille n'a pas été gagnée. Depuis 1981, ce sont 150 milliards de francs qui auront été investis dans ce qu'on a appelé « la politique de la ville ». Beaucoup a été fait. Beaucoup a été mal fait. Je pense aussi que beaucoup s'est perdu dans des effets d'annonce. Certains ministres de la ville ont eu tendance à confondre les effets de tribune, voire les ballons de football avec l'espoir donné à tort aux jeunes.

M. Jean-François Copé. Ils ont confondu argent public et argent privé !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Exactement !

M. Pierre Lellouche. En effet ! Les leçons que nous devons tirer de cet échec, c'est d'abord que l'État a eu tort de s'être retiré, c'est ensuite que cette politique s'est dispersée sur un trop grand nombre de quartiers – on en est arrivé à 1 500 ! – entre lesquels on éparpillait, on saupoudrait, l'argent public sans empêcher le maintien de l'insécurité ni l'aggravation du chômage et de l'immigration. Aujourd'hui, nous est donnée l'occasion d'entamer une véritable nouvelle étape.

La première novation – et je veux en rendre hommage aux deux ministres, et au Gouvernement tout entier – c'est de concentrer l'effort de l'État sur un petit nombre de zones. Je sais bien qu'il y a les 700 zones urbaines sensibles, les 350 zones de redynamisation urbaine, mais il y a surtout les 38 zones prioritaires qui vont faire l'objet du dispositif des zones franches. L'espoir est considérable pour tous les quartiers concernés, à commencer dans ma propre circonscription, à Sarcelles - Garges-lès-Gonesse. Non pas que les gens attendent que surgisse de terre un nouveau Hong Kong ou un nouveau Singapour mais ils espèrent au moins que seront sauvés les commerces qui sont en train de mourir et qui, peu à peu, aboutissent à « ghettoïser » ces quartiers. C'est sans doute l'ultime bouée de secours. Aussi, souhaiterais-je, messieurs les ministres, que ce dispositif fiscal entre en jeu très rapidement. Vous devez nous aider à atteindre l'objectif. Il faut que, dès la fin de l'année, nous puissions garantir notre aide à ceux qui exploitent des commerces dans des conditions souvent dramatiques.

L'étape suivante sera franchie avec les conséquences du dispositif d'emplois de ville. Evidemment, j'aurais préféré que ce soit la dynamisation économique qui entraîne des créations d'emplois. Ce ne sera pas le cas tout de suite. Mais enfin, ces 5 000 emplois sur cinq ans, c'est une première, une amorce de développement, la possibilité de stabiliser des jeunes et de leur mettre le pied à l'étrier. Là aussi, c'est de l'argent qui sera bien dépensé.

Cependant, je ne suis pas naïf. Je ne me fais aucune illusion sur les résultats immédiats, compte tenu de la situation dramatique de très nombreux quartiers de villes de France et, vous en avez, je le sais, pleinement conscience.

D'abord, veillez, s'il vous plaît, à ce que les préfets évitent toute bureaucratisation dans la mise en œuvre des zones franches. Pour les avoir vus à l'œuvre, je pourrais dire, en paraphrasant de façon un peu méchante le général de Gaulle : « Les fonctionnaires parlent aux fonctionnaires. » (*Sourires.*)

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Attention, pas de mauvaise graisse !

M. Pierre Lellouche. Oui, mais la mauvaise graisse, monsieur le ministre, elle est aussi dans le nombre. Et quand on voit le nombre des institutions concernées et la façon dont les gens se renvoient la balle !...

La zone franche s'adresse d'abord aux investisseurs du secteur privé qui vont mettre de l'argent, qui vont investir pour l'avenir. Je souhaiterais que les préfets, l'État veillent à ce que l'action ne se disperse pas et que, pour une fois, le dispositif soit concentré vers l'extérieur et non

pas vers l'intérieur. Il faut faire un effort majeur pour les entreprises. Je m'y emploierai en liaison avec vous, monsieur Raoult.

Deuxième recommandation : renforçons la sécurité. Messieurs les ministres, vous savez parfaitement que les zones franches, les zones industrielles n'ont de chance de réussir, même si elles s'accompagnent d'une défiscalisation totale, que si les magasins, les entrepôts, les usines ne sont pas systématiquement cassés soir après soir. La sécurité est donc inséparable de cette création. Je sais que le ministère de l'intérieur a fait un pas important en faveur des banlieues, y compris dans ma propre circonscription. Je vais être un peu iconoclaste ce matin, messieurs les ministres.

M. Olivier Darrason. Comme d'habitude ! (*Sourires.*)

M. Pierre Lellouche. N'est-il pas temps de dire à nos policiers et aux Français que nous avons la police au monde qui travaille le moins d'heures par semaine sur le terrain ?

M. Pierre Bernard. Eh oui !

M. Pierre Lellouche. N'est-il pas temps d'en finir avec cette idée qu'il faut engager sans cesse des fonctionnaires de police supplémentaires alors que nous les avons ? Seulement, il faudrait qu'ils travaillent un tiers de plus de temps, si c'était possible.

Mme Bernadette Isaac-Sibille. Tout à fait d'accord.

M. Pierre Lellouche. En Angleterre où j'ai été jadis, avec M. Eric Raoult, les policiers travaillent quarante à quarante-six heures par semaine sur le terrain. On est loin de cette moyenne en France. J'aimerais donc que nos policiers soient davantage présents sur le terrain et que soient redéployés vers les quartiers difficiles non pas les tout jeunes, ceux qui font leur service militaire, mon cher Olivier Darrason (*sourires*), mais les plus expérimentés. Là, il y a une vraie réforme de mentalité à faire.

M. Jean-François Copé. Voilà un beau discours contre la pensée unique.

M. Pierre Lellouche. Cela vaut d'ailleurs aussi pour les autres types de fonctionnaires. Si l'on veut vraiment éviter la fracture sociale et la « ghettoïsation », il faut amener dans ces quartiers l'État avec ce qu'il a de plus fort. C'est le souhait du Président de la République. J'espère qu'il sera appliqué.

Ma troisième recommandation concerne l'immigration. Je commence à en avoir un peu assez de voir que le débat sur l'immigration tourne autour de deux extrêmes : d'une part, le « politiquement correct » en vertu duquel nous devrions tolérer que la loi ne soit pas appliquée et que les sans-papiers défilent dans Paris pour en obtenir ; d'autre part, le Front national, qui donne des leçons de sécurité publique et dont le seul programme consiste à expulser tout le monde.

Notre travail est de faire en sorte que la loi soit appliquée, en ayant pleinement conscience que si nous laissons dériver, comme cela a été le cas toutes ces dernières années, l'immigration clandestine, nous ne résoudrons pas le problème des quartiers difficiles, déshérités, car nous ne savons ni loger ni employer ni éduquer les masses de gens qui continuent à y arriver. La condition de l'intégration dans ces quartiers, c'est que, enfin, l'immigration clandestine soit traitée correctement et que les lois Pasqua puissent être appliquées. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Il y a dans le rapport Philibert-Sauvaigo – je suis désolé de le dire, car je sais que c'est politiquement incorrect – des propositions fondamentales pour rendre les lois applicables, notamment en matière de durée de rétention.

M. Olivier Darrason. Bien sûr !

M. Pierre Lellouche. Il n'y a rien d'antidémocratique pour une société à faire appliquer la loi. A ne pas tolérer, par exemple, que 200 000 irréguliers ayant été refusés au titre du droit d'asile continuent à se balader en toute liberté sur le territoire ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Aucune loi, en France, n'autorise que des interdits de séjour soient relâchés au bout de sept jours, faute d'une identité véridique. Tous ces scandales, de très nombreux Français, hormis les beaux esprits et les bonnes âmes du VII^e arrondissement, en ont vraiment assez !

Bref, messieurs les ministres, la condition du succès de tout ce dispositif, c'est aussi que la sécurité soit assurée et l'immigration contrôlée.

Enfin, même si, en ce moment, l'État n'a pas beaucoup d'argent, je souhaite qu'une ambition nouvelle se fasse jour pour reconstruire, dans bien des cas, des quartiers entiers, pour créer moyens de transport et voies d'accès. Ma circonscription est située à quinze minutes du principal pôle d'emploi de la région parisienne, du Val-d'Oise en tout cas, le pôle de Roissy : 42 000 emplois aujourd'hui, 75 000 dans une dizaine d'années, ce n'est pas rien ! Or, sur les 60 000 habitants en âge de travailler de ma circonscription, où l'on dénombre – chômage et RMI confondus – jusqu'à 38 p.100 d'inactifs, mille seulement ont un emploi à Roissy ! Pourquoi ? Pas de routes ! Pas d'accès ! Pas de transports en commun !

Alors, c'est bien de créer des zones franches, c'est bien d'investir, c'est bien d'éduquer ! Mais ayons aussi les réflexes urbains nécessaires, organisons nos villes : c'est du ressort de l'État et tout se tient.

Je sais bien, monsieur le ministre, que, dans votre secteur, vous avez fait ce qu'il fallait. Nous comptons tous sur vous pour donner au Gouvernement l'impulsion qui le conduira à se mobiliser pour résoudre aussi les autres problèmes : l'insécurité, l'immigration, l'urbanisme. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à Mme Bernadette Isaac-Sibille.

Mme Bernadette Isaac-Sibille. L'article 1^{er} du projet de loi relatif à la mise en œuvre du pacte de relance pour la ville dispose : « Cette politique a pour but de lutter contre les phénomènes d'exclusion dans l'espace urbain et de favoriser l'insertion professionnelle, sociale et culturelle des populations habitant dans des grands ensembles... »

Nous ne pouvons que vous remercier et vous féliciter, messieurs les ministres, de vous être penchés sur le problème numéro 1 de notre société non seulement française, mais mondiale, hélas ! Mais si ce que vous proposez est tout à fait intéressant – et nous y souscrivons –, il semble que ce texte ne prenne pas assez en compte l'insertion sociale et culturelle, en omettant d'aborder certaines des causes essentielles de cet état de fait.

Et pourtant, la lecture de la revue de presse de l'Assemblée nationale du mercredi 12 juin, établie au lendemain de la profanation du cimetière de Toulon – nous pourrions y ajouter celle survenue deux jours après

dans le Nord –, nous interpelle au plus profond de nous-mêmes. Vous me permettrez de vous en lire quelques extraits.

La Dépêche du Midi : « Comment ne pas songer à la faillite de tout un système de valeurs face à cet acte odieux accompli en cette merveilleuse période de l'adolescence où l'on éprouve le désir de mordre la vie à pleines dents. »

Dans un autre journal : « A quoi croient-ils, ces garçons et ces filles ? A rien. On ne leur a enseigné à l'école ni l'amour du prochain ni le respect de la patrie. Plus de religion, pas d'idéologie. En fait de culture, ils n'ont que ce que le petit écran leur assène à longueur de soirée. Un peu de violence dissoute dans un érotisme désormais universel. »

Ailleurs encore : « Reste l'essentiel : les stigmates de folie qui gagnent une société décidément malade. »

Enfin, cette dernière citation d'un autre organe régional : « Sans chercher à verser dans le passéisme, il faut bien reconnaître que la dilution des valeurs humanistes, la démission – ou l'absence – des parents dans leur rôle d'éducateurs, le culte de l'argent et de la réussite à n'importe quel prix, ne peuvent que déboussoler les plus fragiles des adolescents. La responsabilité des adultes, de leurs instruments, comme une télévision qui privilégie sans cesse le spectacle à la réflexion, celle aussi d'une classe politique en panne devant une mutation certainement difficile à accompagner, celle enfin des autorités spirituelles, comme paralysées, est immense. »

Cette lecture, assez impressionnante, montre bien qu'il faut nous doter de trois outils qui permettraient non seulement d'appliquer ce texte de loi que nous voterons avec la plus grande joie, mais aussi de trouver une thérapie propre à soigner les causes mêmes de cette plaie en rendant aux habitants l'envie de rester dans leur quartier avec l'espoir d'une vie valant la peine d'être vécue.

Premier outil : il nous faut retrouver la morale au sens étymologique du terme, donné par Littré : « les règles de conduites admises inconditionnellement pour vivre en société. » Il n'est pas question de définir le bien et le mal au sens où l'on entend communément la morale, mais de fixer des règles pour que la vie en société soit possible pour tous.

M. Pierre Bernard. La loi naturelle !

Mme Bernadette Isaac-Sibille. Notre société dérive bien trop loin des valeurs qui, jusqu'à présent, ont fait sa force. Les journalistes que je viens de citer ne sont pas des professeurs de séminaires, d'écoles juives ou d'écoles coraniques ; ce sont des hommes qui font un constat et nous rappellent à tous les véritables causes du malaise que nous devons combattre.

Il est évident que le chômage est une cause importante de ce mal de vivre, mais il en existe d'autres, pour lesquelles nous devons aussi proposer des solutions.

Ainsi, c'est le deuxième outil, il faut redéfinir les règles d'un urbanisme humain, alors que celui des trente dernières années secrète l'exclusion. On a supprimé tout ce qui permettait la communication entre les être humains habitant une même cité. Comme l'écrit un des journalistes que je viens de citer : « Il est vrai qu'il n'y a plus d' agora ni de forum, sinon pour faire ses courses. » Les seules places prévues par les urbanistes sont souvent les parkings des grandes surfaces. Et que dire de ces immeubles de quinze ou vingt étages où personne ne se rencontre et d'où les jeunes sont rejetés non seulement parce qu'ils font trop de bruit dans leurs appartements exigus, mais

aussi parce qu'ils n'ont pas de lieux de vie qu'ils pourraient s'approprier ! Comme l'écrit Bernard Devert, bien connu pour son action en faveur du vrai logement social : « Il faut promouvoir un urbanisme qui permette de vivre ensemble ; l'économie ne fonctionne pas quand elle est meurtrière pour l'humain. » Et l'on pourrait encore citer mille exemples concrets.

Notre ami Lellouche parlait des routes. Les Romains commençaient par construire routes, places et équipements collectifs ; les vestiges en apportent la preuve. Nous, nous prévoyons des immeubles, des grandes surfaces, et nous pensons bien souvent trop tard à ce qui fait le bonheur et l'équilibre de la vie en société.

Troisième outil : redonner sa place à la famille dans ces quartiers.

Il faut redonner aux parents les moyens d'exercer leur plus beau rôle, celui d'éducateurs de leurs enfants. Il ne s'agit pas de dépenser un sou de plus, mais de le dépenser mieux, et nous espérons faire très bientôt, à cet égard, des propositions simples mais efficaces.

Messieurs les ministres, à une époque où les familles étrangères ne touchaient pas les allocations familiales, il avait été créé un fonds spécial, le Fonds d'action sociale, pour leur permettre d'élever dignement leurs enfants. C'était le but premier de ce fonds qui, actuellement, représente plusieurs milliards, pris sur le budget de la CNAF. Les familles étrangères touchent maintenant les allocations familiales comme les familles françaises. Je vous demande instamment de diligenter une enquête sur l'utilisation des crédits du FAS en vue de redonner à la politique familiale des quartiers en difficulté ces sommes qui, à l'origine, lui étaient destinées (« *Très bien !* » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

Dans ces quartiers difficiles, proposons des locaux aux associations familiales : les parents pourront y parler de leurs problèmes et travailler avec les éducateurs qui les aideront dans leur tâche éducative. Les jeunes doivent pouvoir se construire intérieurement avec tous ceux qui s'occupent d'eux ; ils doivent trouver leur unité. Le triangle enfants-parents-éducateurs, enfants-parents-enseignants, est indispensable à la jeunesse.

Notre société est véritablement malade. Si nous ne rendons pas à la famille, première communauté de vie de notre société, les moyens de jouer son rôle, nous risquons de devenir tous des Don Quichotte mais, hélas ! les moulins pourront faire mal !

Si ces moyens sont quelquefois financiers, ce peut être aussi des mesures de bon sens quotidien. Au moment de la discussion de la loi sur l'enfance délinquante, j'ai relu par curiosité certains passages de l'ordonnance de 1945, dont les rédacteurs écrivaient déjà : « La France n'est pas assez riche d'enfants pour qu'elle ait le droit de négliger ce qui peut en faire des être sains. »

Sinon continuera encore pendant longtemps ce combat de la Violence contre la Vérité dont parle Blaise Pascal dans sa douzième *Provinciale* : « C'est une étrange et longue guerre que celle où la Violence essaie d'opprimer la Vérité. » (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Pierre Bernard. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Ernest Chénier.

M. Ernest Chénier. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, mon premier motif de satisfaction et d'espoir, intervenant brièvement sur le pro-

jet de loi relatif à la mise en œuvre du pacte de relance pour la ville, c'est de pouvoir dire à cette tribune et face à cet hémicycle que les engagements pris ont été tenus.

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Ce n'est déjà pas mal !

M. Ernest Chénier. L'œuvre réformatrice, voulue et inspirée par le Président de la République, Jacques Chirac, s'illustre bien dans ce projet de loi, qui vise à réduire les déchirures sociales, à favoriser l'intégration des populations de nos quartiers et de nos banlieues déshéritées, qui prend souci notamment de nos populations jeunes. Et pourquoi ne pas avoir l'honnêteté intellectuelle, la franchise de souligner ici qu'il s'agit pour une large part d'entre eux de jeunes issus de l'immigration ?

« Il faut – écrivait le Président de la République, alors candidat à l'élection suprême – lancer immédiatement un plan national de reconquête de ces zones en dressant une carte prioritaire des points chauds et en décidant d'y mettre en application des mesures dérogeant au droit ordinaire. »

Eh bien oui ! monsieur le ministre, nous y sommes, et voilà ce plan, fruit de votre travail et de la pertinence de vue de notre ami Eric Raoult, ministre délégué auprès de vous, chargé de la ville et de l'intégration.

Si j'ai voulu m'exprimer sur le sujet qui nous préoccupe, c'est que, comme lui, je connais bien la problématique. J'en ai subi aussi les vicissitudes. Député de la troisième circonscription de l'Oise, j'ai dû, sous l'angle de la laïcité défiée et bafouée, apprécier et affronter les désordres engendrés par une intégration naufragée dans les sables mouvants de replis identitaires enfiévrés d'intégrisme. Responsable d'un collège implanté en zone d'éducation prioritaire, j'ai bu la coupe amère de l'échec scolaire avec ceux que j'accompagnais dans leur orientation. J'ai touché du doigt le chômage, la révolte et la violence, la toxicomanie ravageuse et tueuse, le cadre de vie désespérant, la promiscuité explosive des ethnies, l'insécurité permanente et grave.

Est-ce assez dire que ce projet de loi est le bienvenu ?

Il n'a rien oublié, ou presque. Et ma circonscription est bien concernée puisqu'un quartier de Creil a été classé en zone franche urbaine et qu'à son autre extrémité un quartier difficile de la ville de Méru a été élu zone urbaine sensible. Soyez-en remercié, monsieur le ministre.

Rien n'a été oublié, disais-je, ou presque. Emploi, sécurité, cadre de vie, logement : il n'y a pas lieu ici d'énumérer la totalité des soixante-huit mesures inscrites dans la loi.

J'aimerais toutefois souligner la pertinence et la nouveauté des emplois de ville, offerts pour cinq ans aux bénéficiaires, rémunérés à 120 p. 100 du SMIC pour trente heures de prestation et incluant dix heures de formation. Cette mesure est bonne, car les oubliés de l'exclusion ont faim de travail.

Reconnaissance, emploi et dignité sont inséparables. Et le chômage endémique de certaines populations de nos cités est tout à la fois la cause, mais bien plus souvent encore la conséquence d'une exclusion non exempte de relents de racisme. Racisme inavoué, inavouable.

L'article 13, introduisant le quota de 20 p. 100 d'embauches de salariés résidant dans la zone franche urbaine devrait permettre d'améliorer la situation à cet égard.

En matière de sécurité, l'affectation de 4 000 policiers supplémentaires sur les sites retenus, policiers spécifiquement formés, dont 2 000 dès cette année, doit être saluée

comme un effort substantiel de notre pays pour ramener la sérénité dans les quartiers agités de certaines cités. D'autant que la comparution à délai rapproché des délinquants renforcera l'impact dissuasif d'une justice qui s'exerce et qui sanctionne les écarts dans des conditions efficaces et crédibles.

Enfin, les comités d'initiative et de consultation de quartier devraient assainir et optimiser le tissu social là où le dialogue de citoyenneté présente des lésions et des déchirures.

Mais ne s'agit-il pas, messieurs les ministres, dans ces secteurs perturbés de nos cités, de rétablir tout simplement le sens civique ? La maladie de la ville, telle qu'elle s'exprime à travers certains comportements antisociaux, ne se définit-elle pas comme un effondrement du degré final d'éducation, résultant de l'échec de l'école, de l'échec de la famille et de l'environnement social, résultant de l'échec de la magistrature, de la société, des églises et du système de justice pénale, qui se montrent incapables de transmettre les valeurs de la vertu civique à certains individus et donc de développer chez eux les repères éthiques de la citoyenneté, fondateurs d'une véritable responsabilité civique ? N'est-ce pas un *ethos* fort et clair qu'il faut, de manière systématique et volontariste, proposer aussi à nos concitoyens marginalisés ?

Je le crois. Mieux, je l'observe. Et dans cette alchimie de l'éducation qui fait que le citoyen est une synthèse complexe individuelle et sociale, l'on voit bien que l'école et la famille sont les matrices privilégiées de la formation des individus, les premiers transmetteurs de la force de caractère.

Victor Hugo affirmait : « Ouvrez une école, vous fermez une prison. » Qui le contestera ?

C'est pourquoi, me semble-t-il, le projet de loi relatif à la mise en œuvre du pacte de relance pour la ville se situe un peu à l'excès sur le terrain de l'économie, privilégiant par trop ce mode d'analyse politique au détriment d'une autre dimension, la dimension éducative. Je suis enclin à penser qu'il faudra, à l'avenir, placer l'école et la famille plus au cœur de ce dispositif ; créer, par exemple, selon des modalités à définir et des incitations à déterminer, des écoles de parents, des écoles de la famille, renforçant pour les adultes et les jeunes l'enseignement de notre langue, de notre histoire, de nos modes de pensée, de nos coutumes, renforçant aussi l'enseignement de notre éthique sociale et civique.

M. Pierre Bernard. Très bien !

M. Ernest Chénier. Il y aurait des supports à inventer, des valises pédagogiques à élaborer ; il y aurait aussi à instituer des validations de cet effort vers la citoyenneté, concrètes, solennelles et gratifiantes.

Le champ de cette réflexion est ouvert, messieurs les ministres. Ce n'est ni le lieu ni l'heure d'en retourner la glèbe, mais sans doute devons-nous y tracer des sillons de fertilité. J'espère que les mois et les années à venir en verront la moisson, sous la conduite efficace d'un ministre de l'éducation nationale inspiré, compétent et clairement mobilisé. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Georges Mothron.

M. Georges Mothron. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, le 28 avril 1993, je montais pour la première fois à cette tribune pour témoigner de ce qui se passait dans un quartier de ma bonne ville d'Argenteuil, le Val-d'Argent.

Depuis, ce quartier a bénéficié, comme d'autres dans ma circonscription, de plusieurs contrats de ville qui ont contribué à stabiliser la paix sociale. Néanmoins chacun s'accorde à dire que celle-ci ne tient que par un fil et qu'elle pourrait être rompue sans avertissement, demain, la semaine prochaine ou dans un mois.

Depuis, Argenteuil s'est vu confirmer le bénéfice d'un grand projet urbain et c'est surtout sur ce point, messieurs les ministres, que je souhaite intervenir aujourd'hui.

A l'époque où ce projet prend enfin corps, les habitants ont beaucoup de mal à y croire. Il est vrai que cela fait quatre ans que l'on en parle sans que la moindre réalisation ne démarre à leurs yeux. La seule poste, tant attendue, est prête depuis quatre mois au vu et au su de tout le monde, mais un fournisseur, non payé par la ville exsangue, refuse de faire fonctionner son matériel, bloquant ainsi son ouverture. Je crois donc que la signature que vous apporterez la semaine prochaine, monsieur le ministre Eric Raoult, en participant à l'assemblée générale du groupement d'intérêt public, officialisera pour les habitants le plan de financement et, par là, le réel démarrage.

Les habitants ne sont pas les seuls impatientes. La trentaine de rescapés des quatre-vingts commerçants du Val-d'Argent Nord n'ont plus pour seul espoir que l'application du grand projet urbain et de la loi que vous nous présentez aujourd'hui. Avec la création d'un établissement public d'aménagement et de restructuration des commerces, vous donnez à l'Etat une possibilité d'intervention dans les baux commerciaux et les fonds de commerce.

Cela permettra aux commerçants de reprendre espoir, soit dans une réinstallation, soit dans une meilleure valorisation de leur bail à céder pour les nombreux retraitables qui ont commencé, jeunes, dans des groupes d'immeubles alors neufs. Il n'est pas tout de restructurer le commerce, encore faut-il qu'il puisse vivre. Là entre en jeu une autre partie du projet de loi que vous nous présentez : comment parvenir à un meilleur équilibre social des quartiers ?

Au cours de l'été 1993, a été signé dans ma circonscription, pour Argenteuil en particulier, un plan d'occupation du patrimoine social, un POPS. Trois ans après, d'après les différents acteurs, c'est un relatif échec parce que les très nombreux bailleurs sociaux, enfermés dans leurs propres problèmes, ont beaucoup de mal à entrevoir des passerelles avec leurs collègues. Il s'établit déjà une hiérarchie des cités à problèmes dans les zones urbaines sensibles. Cela est vrai *a fortiori* dans la commune qui les englobe. Il faudra donc un engagement fort des maires et de l'Etat pour que des objectifs fermes soient obligatoires dans une charte de zone urbaine sensible, voire, dans notre cas, de grand projet urbain.

En effet, une étude publiée le mois dernier par la direction régionale d'Ile-de-France de l'INSEE nous confirme qu'il faut réagir rapidement. Elle porte sur la période comprise entre 1990 et 1994 et analyse les emménagements dans le quartier compris dans le grand projet urbain.

Elle démontre que, dans cette période, le déséquilibre a continué de s'accroître : parmi les chefs de ménage arrivants, 26 p. 100 sont étrangers, soit 60 p. 100 de plus que parmi les anciens résidents ; 15,3 p. 100 sont chômeurs déclarés, soit 30 p. 100 de plus que parmi les

anciens résidents ; 11,6 p. 100 occupent un emploi précaire, soit 80 p. 100 de plus que parmi les anciens résidents.

Une bonne partie des arrivants étrangers y louent d'abord un logement privé pour bénéficier, au bout de trois ans, d'un logement social.

Ainsi que cela est précisé dans cette étude, à l'origine, il y a vingt-cinq ans, ce quartier a accueilli des populations mal logées, qui quittaient un habitat vétuste ou insalubre d'anciens quartiers de l'agglomération parisienne, ou immigrantes. Comme les autres grands quartiers d'habitat programmé – ZUP et grands ensembles –, il devait remplir une fonction d'ascenseur social : l'installation des nouveaux arrivants ou des jeunes ménages dans une HLM ne devait constituer qu'une étape vers l'accès à une résidence de centre ville ou à une maison individuelle, quelques années plus tard.

Pour beaucoup, la crise économique et le développement du chômage semblent avoir grippé ces mécanismes. En effet, la grande majorité des ménages de ces quartiers connaît une trajectoire résidentielle qui les maintient dans un logement social ou fait qu'ils s'y rabattent. Les trajectoires de ménages contraints d'opter pour un logement social sont fréquentes dans ces quartiers. En effet, 56 p. 100 des ménages du Val-d'Argent logeant actuellement en HLM, habitaient auparavant une maison individuelle ou dans un immeuble collectif, hors grand ensemble.

Il est donc grand temps d'inverser la vapeur en adoptant ce que propose votre texte, c'est-à-dire un programme local de l'habitat complété par une conférence communale du logement.

Cependant il reste vrai, messieurs les ministres, que lorsque les taux de renouvellement sont faibles, – tel est toujours le cas en circonstances économiques tendues, les rééquilibres n'en sont que plus longs.

Quelles mesures pensez-vous prendre pour accélérer les choses et faire en sorte que les investissements faits par ailleurs ne soient pas gâchés par un rééquilibrage social trop tardif ?

M. Michel Hunault. Absolument !

M. Georges Mothron. Il est évident que tout cela va de pair avec un rétablissement de l'ordre public. Faisons donc en sorte que la police soit plus présente dans ces secteurs, et que, non seulement des postes soient ouverts mais qu'ils soient ensuite rapidement dotés.

M. Michel Hunault. Très bien !

M. Georges Mothron. Faisons en sorte également que la justice intervienne plus rapidement dans les jugements des jeunes délinquants mineurs multirécidivistes. Accélérons l'examen de la loi qui y fait référence.

Examinons, s'il le faut, la pénalisation d'une partie des allocations familiales. C'est certainement un moyen de responsabiliser certains parents qui laissent aux autres, ou à la société, le soin d'élever leurs enfants.

M. Marc Fraysse. Il faut avoir le courage de le faire.

M. Georges Mothron. Enfin, ne tolérons plus l'immigration ou le travail clandestins. De gros efforts ont été accomplis ces trois dernières années ; des résultats sont là ; ne coupons pas notre effort, sauf à perdre le bénéfice de la loi que vous nous présentez et que, bien entendu, je voterai. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Marc Fraysse.

M. Marc Fraysse. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, j'ai souvent eu l'occasion de m'exprimer à cette tribune à propos de la politique de la ville. En chacune de ces occasions, je me suis attaché à souligner la nécessité d'une approche modeste, humaine et pragmatique, tant cette politique doit se situer au-dessus des clivages partisans, tant elle embrasse de domaines, tant la fracture sociale se révèle en milieu urbain.

En présentant son pacte de relance pour la ville le 18 janvier dernier, le Premier ministre avait déjà fixé les grandes orientations, choisissant la voie de l'ambition et de la concertation. Quatre mois seulement se seront écoulés jusqu'à l'adoption en conseil des ministres du projet de loi d'intégration urbaine et je tiens sincèrement à féliciter le Gouvernement pour sa promptitude tout particulièrement nos deux ministres, Jean-Claude Gaudin et Eric Raoult. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

En effet, mes chers collègues, il y a urgence, urgence à insuffler l'espoir dans ces lieux minés par des fléaux de toutes sortes, urgence à mettre en œuvre une démarche globale d'intégration urbaine associant l'économique au social et la sécurité à l'éducation.

Dans le cadre de ma mission de secrétaire national du Rassemblement pour la République, chargé de la politique de la ville, j'effectue, depuis le début de l'année, de nombreux déplacements dans notre pays et le dialogue que j'ai engagé avec les différents partenaires de la ville – élus, artisans, commerçants, fonctionnaires, représentants d'associations, habitants – me conforte dans l'idée qu'aujourd'hui le mal de vivre en ville s'explique par un triple dysfonctionnement concernant le chômage, la démission des familles et l'insuffisante application de la loi.

L'harmonie manquera à la ville tant que les conditions économiques, en termes d'emploi notamment, n'y seront pas favorables, tant que certains parents n'assumeront pas leur responsabilité en matière d'éducation et tant que la police, qui ne dispose pas encore de tous les moyens nécessaires, ne sera pas en mesure de faire régner l'ordre républicain.

Je ne vais certes pas détailler l'ensemble des mesures contenues dans ce projet de loi, qui vont incontestablement dans le bon sens.

Rarement d'ailleurs projet aura suscité une telle unanimité : de la part des élus locaux d'abord, toutes tendances confondues, car, en dépit de leurs critiques de principe, les maires socialistes et communistes se sont empressés de déposer des dossiers de candidature pour faire admettre certains quartiers de leurs communes au titre des zones franches, et l'on ne peut que s'en féliciter ; de la part des commissaires européens ensuite, qui ont très rapidement approuvé la création de ces zones.

On peut en revanche regretter l'emploi de la notion de « zone ». Qu'il s'agisse des zones franches, des zones sensibles ou encore des zones de redynamisation urbaines, il me semble que ce terme est tout à fait inapproprié au regard de la philosophie qui sous-tend le projet, à savoir mettre un terme aux ghettos qui se sont progressivement installés dans les quartiers en difficulté.

Les propositions contenues dans le pacte visent à consolider les activités existant dans ces quartiers et à attirer de nouvelles populations pour faire de ces lieux des

parties intégrantes de l'ensemble urbain, pour favoriser la mixité sociale. Face à cette volonté politique de rompre l'isolement, le terme zone revêt une connotation péjorative et risque d'avoir un impact négatif.

Durant de nombreuses années, en effet, les diverses politiques mises en œuvre n'ont pas été des politiques d'intégration, bien au contraire. On parlait alors du « droit à la différence », en maniant avec un certain talent misérabilisme et catastrophisme, avec la complicité des médias, notamment télévisés.

On a souvent fait rimer banlieue avec drogue, chômage aigu et intégrisme rampant. Cette vision n'est pas à proprement parler truquée, mais elle est à coup sûr tronquée.

Permettez-moi de citer quelques phrases « d'habitants des quartiers » comme on dit, dont un hebdomadaire s'est fait l'écho il y a quelques semaines :

« Un journaliste qui veut faire un sujet sur la drogue va venir ici, non pas pour enquêter, mais pour démontrer sa thèse ».

« La télé a commis l'erreur de traiter le sujet des banlieues à l'image de tout le reste, en version Audimat. Si aujourd'hui encore des jeunes expriment un vrai ras-le-bol, d'autres cassent pour casser, parce que c'est une mode créée par la télé. Pour eux, c'est une forme de normalisation. Là, ce sont les jeunes qui jouent avec les médias parce qu'ils ont compris comment les utiliser ».

« Les cités, comme tous les quartiers populaires, sont aussi des lieux pleins de vie, de solidarité, de chaleur, d'humour. *La Haine* était un bon film, mais j'attends que quelqu'un fasse *La Joie*, dans la veine italienne de *Pain et Chocolat* ou *Affreux, Sales et Méchants*. » (*Sourires.*)

Tout cela, messieurs les ministres, pour démontrer qu'il faut à tout prix éviter de tomber dans ce type de travers. Il est, au contraire, indispensable de « tirer les banlieues vers le haut », si vous me permettez l'expression.

C'est la raison pour laquelle je pense qu'il serait bon, s'il en est encore temps, de trouver d'autres termes, plus positifs, plus simples, plus humains et de nature à rendre espoir et confiance.

Le dernier point que j'aborderai, parce qu'il est capital quand on parle de politique de la ville, concerne la famille.

J'évoquais, au début de mon propos, la démission des familles. Pourquoi ne pas développer, en partenariat avec votre ministère, des maisons familiales urbaines, sur le modèle des maisons familiales rurales ?

Les maisons familiales rurales reposent sur trois principes fondateurs : l'alternance, le groupe réduit – vingt à vingt-cinq élèves – et une implication des familles. Créée par une association de familles, la maison familiale associe étroitement les maîtres de stage et les parents dans la conduite des activités de formation : élaboration du plan d'étude, intervention au cours du stage, réflexion éducative.

Ces unités sont tout à fait remarquables comme instrument d'insertion des jeunes, tant sur le plan personnel que dans le domaine professionnel. En outre, elle sont un moyen de lutter au plus vite contre l'échec scolaire et contre les risques de dérive qui l'accompagnent.

Aujourd'hui, 480 maisons familiales sont réparties sur le territoire national, accueillant au total 40 000 jeunes. Le taux de réussite aux diplômes – 74 p. 100 en apprentissage, tous niveaux confondus – et le taux d'embauche

évalué sur une période de cinq ans – 82 p. 100 des jeunes trouvent un emploi – mériteraient véritablement que l'on s'y attarde.

De plus, toujours dans le but de responsabiliser les parents, je vous réitère ma proposition de diminution des allocations familiales en cas d'infractions répétées commises par les mineurs.

M. Christian Dupuy et M. Jean-Luc Warsmann. Très bien !

M. Marc Fraysse. En effet, s'il faut tendre la main, donner de la considération, favoriser l'insertion et la prévention, il est nécessaire, au nom de cette même démarche, de sanctionner les abus. (*« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Laurent Cathala. C'est dommage, vous aviez bien commencé.

M. Marc Fraysse. Dans le même ordre d'idées, je crois qu'il est temps aussi de modifier profondément le RMI, qui a créé une véritable culture de l'inactivité ; je vous renvoie d'ailleurs à l'excellent rapport de notre collègue Claude Girard sur ce sujet. Avec près d'un million d'allocataires aujourd'hui, le problème ne se pose évidemment pas dans les mêmes termes qu'il y a cinq ans. C'est bien l'insertion qu'il nous faut promouvoir, pour en faire une cause d'intérêt national, par une mobilisation en profondeur du secteur social et économique. Or c'est bien ce qui inspire votre projet d'intégration urbaine.

Enfin, et ce sera ma dernière proposition, je pense qu'à l'instar de ce qui se pratique outre-Rhin, tout demandeur d'emploi qui refuserait plusieurs fois un poste correspondant à sa qualification devrait être radié des listes.

M. Christian Dupuy. Très bien !

M. Marc Fraysse. Cela constituerait un moyen efficace de lutter contre le travail au noir qui, nous le savons tous, est un véritable fléau pour notre économie nationale.

Telles sont, messieurs les ministres, les quelques propositions que je souhaitais vous présenter, tout en saluant votre projet d'intégration urbaine, ambitieux, novateur et courageux, et, qui plus est, formalisé en un délai record. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Luc Warsmann, dernier orateur inscrit.

M. Jean-Luc Warsmann. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, l'Assemblée est à nouveau saisie d'un texte sur la politique de la ville.

Que de mesures se sont succédé depuis une vingtaine d'années que l'on a constaté que les quartiers concentrant de l'habitat social et construits rapidement pour faire face à des besoins quantitatifs de logements, devenaient des lieux d'insécurité ou de marginalisation.

A partir de 1990, les pouvoirs publics ont mis en place une appréhension globale du système dans le but de remplacer des interventions disjointes devenues inefficaces.

La grande qualité de ce projet de loi, relatif à la mise en œuvre du pacte de relance pour la ville est de tirer profit des expériences passées. Il représente une avancée considérable au niveau de la cohérence géographique des mesures comme à l'égard des moyens engagés. Il a été conçu pour être mis en œuvre rapidement et c'est sur cette mise en œuvre que nous devons tous être mobilisés afin que les habitants des quartiers puissent observer des signes positifs et concrets.

Ce projet représente d'abord une avancée significative dans la cohérence géographique de la politique de la ville. Partant des 1 308 quartiers où s'applique un contrat de ville vous avez cherché à proportionner les interventions par rapport à la gravité des situations, d'où le triptyque comprenant zone urbaine sensible, zone de redynamisation urbaine et zone franche urbaine.

Il est remarquable de constater que les critères de sélection n'ont pas été valablement contestés. Il demeure une simple réserve liée à l'application d'un nombre minimal d'habitant fixé à 10 000 pour la création d'une zone franche urbaine. Evidemment, la fixation d'une telle limite n'est guère discutable car il fallait éviter un saupoudrage. Néanmoins, au niveau de la répartition des moyens comme dans la définition des zones de redynamisation urbaine il faudra être suffisamment attentif à ce que des quartiers regroupant moins de 10 000 habitants mais connaissant une situation grave soient suffisamment pris en compte.

La deuxième grande avancée de ce pacte réside dans l'aspect économique qui était le chaînon manquant de la politique de la ville.

Les mesures que vous proposez sont réalistes parce qu'elles ne visent pas à faire quelques coups spectaculaires. Elles tendent d'abord à conforter la présence des activités économiques qui existent aujourd'hui dans les quartiers. Ce sera déjà un retournement de situation considérable que d'y stabiliser les activités économiques.

Elles rendent également ces quartiers attractifs pour des petits projets de petites et moyennes entreprises.

Vous avez aussi prévu des garde-fous pour éviter des comportements de chasseur de prime. Le plafonnement des exonérations et le lien étroit avec le nombre d'emplois créés sont des sécurités importantes.

Nous sommes bien dans la logique du donnant-donnant défendue par le Premier ministre. Les mesures coûteront en fonction des progrès qu'elles feront accomplir. Comme l'a dit un de mes prédécesseurs à cette tribune, c'est de l'argent bien dépensé.

Pour toutes ces raisons, messieurs les ministres, je vous apporte résolument mon soutien.

Au-delà du vote de cette loi, ce sont les mesures d'application dans les prochains mois qui vont retenir l'essentiel de note mobilisation.

Tout le monde est convaincu de la nécessité de lutter, dans les quartiers, contre toutes les formes de délinquance, notamment dans un département frontalier, comme le mien, contre les trafics de drogue.

Les attentes sont grandes en matière de sécurité et suscitent parfois le découragement. Je vous citerai un exemple que je connais bien : le découragement des habitants de Sedan lorsqu'ils ont découvert, lors d'incidents nocturnes survenus il y a quelques mois, que les effectifs de police présents la nuit se composaient d'une voiture et de deux fonctionnaires seuls capables d'intervenir.

J'attends aussi de la concrétisation de ce pacte qu'elle permette de valoriser des exemples positifs : un commerce abandonné où viendra s'implanter une nouvelle activité permettant à une allée déserte d'un centre commercial de revivre ; les habitants de tel quartier qui réussiront à trouver un projet professionnel.

Personne n'est naïf : ce pacte n'aura pas pour but et n'a pas pour ambition de faire disparaître le chômage dans les quartiers. Donnons lui d'abord cette grande ambition de rendre possibles des réussites, j'allais dire « réussites républicaines » à opposer aux enrichissements

fondés sur des trafics. Que les jeunes des quartiers en difficulté aient sous leurs yeux l'exemple, non pas de jeunes dealers qui essayent de faire la loi avec l'argent qu'ils gagnent dans leur trafic, mais celui de réussites légales, de réussites républicaines.

C'est en suivant une telle voie que nous pourrons aussi améliorer l'image des quartiers. Beaucoup d'habitants y sont sincèrement attachés et sont prêts à se mobiliser pour en améliorer la situation. Il convient aussi d'améliorer l'image vis-à-vis de l'extérieur pour éviter que la seule mention de tel quartier sur un CV ne soit un argument négatif lors d'une recherche d'emploi.

Il faut promouvoir les exemples positifs dans les quartiers, mais aussi vérifier l'application rapide des mesures.

Plusieurs dispositions sont déjà entrées en vigueur : la réforme de la dotation de solidarité urbaine, l'exonération du supplément de loyer pour les logements sociaux dans les zones urbaines sensibles ou les emplois ville.

Certes, les dispositifs que vous avez prévus, messieurs les ministres, dans ce projet de loi sont assez simples, mais il conviendra de veiller à ce que, dans un contexte budgétaire difficile, les textes d'application entrent en vigueur rapidement. Pour cela aussi, vous pourrez compter sur notre soutien. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La discussion générale est close.

La parole est à M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration.

M. Jean-Claude Gaudin, ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je répondrai brièvement à chacun des orateurs qui sont intervenus mardi et mercredi et mon collègue Eric Raoult répondra à ceux qui sont intervenus ce matin.

Auparavant, je relève que l'opposition nous reproche,...

M. Jean-François Copé. Où est-elle ?

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. ... pour l'essentiel, de ne pas en faire assez, de ne pas dégager plus de moyens et de ne pas traiter toutes les villes. Chacun appréciera que nous proposons soixante-huit mesures nouvelles, près de 15 milliards sur trois ans de fonds budgétaires et 13 milliards de prêts à des taux très avantageux. A mon avis, cela annule la critique.

Au fond, messieurs les députés de l'opposition, vous critiquez le pacte, dont vont bénéficier un certain nombre de communes que vous dirigez, non pas parce qu'il est mauvais mais parce qu'il met en lumière la carence qui a été la vôtre pendant quatorze ans (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)...

M. Bernard Derosier. Vous ne savez pas compter ! Dix ans !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. ... car si vous aviez bien agi, nous ne serions pas obligés, Eric Raoult et moi-même, de proposer aujourd'hui un pacte nouveau.

Monsieur Pierre Bédier, en votre qualité de rapporteur de la commission des affaires culturelles,...

M. Georges Mothron Il a fait un très bon rapport.

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. ... vous avez excellemment exprimé la nécessité de partir des besoins des habitants des quartiers et de mettre en place des mécanismes simples.

Vous avez aussi fort bien noté le souci du Gouvernement de rétablir l'égalité par un principe de discrimination positive.

La discussion des articles permettra d'examiner les nombreuses suggestions toujours intéressantes que vous avez formulées au nom de la commission. Je n'entrerai pas maintenant dans le détail.

Monsieur François Grosdidier, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, vous avez souligné l'ampleur nouvelle donnée à la politique de la ville par le pacte de relance qui marque, vous n'avez pas tort de le dire, une rupture. Cette rupture se fait sentir surtout dans le traitement économique des quartiers en difficulté.

Vous avez aussi fort bien relevé la continuité du pacte avec la politique d'aménagement et de développement du territoire dans laquelle il s'inscrit.

Vous vous êtes interrogé sur les modalités de l'actualisation de la liste des différents types de quartiers établie par le projet de loi. Je vous précise que c'est le Parlement, sur proposition du Gouvernement, qui révisera, lorsque besoin s'en fera sentir, la liste des zones franches urbaines puisqu'elle est annexée au projet de loi que vous examinez.

S'agissant de la liste des zones urbaines sensibles, la loi, qui a exonéré ces quartiers de l'application des surloyers, a explicitement prévu qu'elle serait révisée au moins tous les cinq ans par décret. Je ne crois pas qu'il faille étendre l'exonération des surloyers à d'autres quartiers, car il faut préserver l'application du mécanisme de discrimination territoriale positive et ne pas entrer dans un saupoudrage que vous ne souhaitiez pas.

Je vous précise aussi, monsieur Grosdidier, que la liste des quartiers bénéficiant des emplois de ville préfigure en effet la future liste des zones urbaines sensibles, qui sera publiée dès la promulgation de la loi.

S'agissant de la clause du « mieux disant social », je précise que rien dans l'avis du Conseil d'Etat n'interdit au maître d'ouvrage d'insérer dans ses appels d'offres de telles clauses.

Nous verrons dans la discussion des articles que le Gouvernement a entendu la suggestion qui lui était faite de prendre l'avis des collectivités territoriales avant que n'agisse l'établissement de restructuration des espaces commerciaux.

Monsieur Grosdidier, vous avez bien compris que les plans locaux de l'habitat devaient désormais permettre aux communes qui comptent beaucoup de logements sociaux de favoriser la construction de logements intermédiaires, voire supérieurs, de façon à recréer la mixité sociale.

Pour ce qui concerne, monsieur le rapporteur, votre proposition de mettre en place un mécanisme d'épargne logement pour permettre le financement de travaux dans les copropriétés dégradées, je vous informe que le garde des sceaux soumettra prochainement au Parlement un projet de loi sur les copropriétés, dont la discussion pourra permettre d'aborder cette question. C'était aussi l'objet d'un amendement de M. Leccia.

Monsieur Cathala, j'ai déjà répondu brièvement à un certain nombre des critiques que vous avez cru devoir émettre à l'encontre du pacte. Je ne vous redirai pas que

vous n'avez manifestement pas pris entièrement connaissance du détail du pacte et que vous n'êtes pas en mesure de proposer une alternative qui serait un tant soit peu crédible.

M. Jean-François Copé. Comme d'habitude !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Je tiens néanmoins, monsieur Cathala, à insister sur le fait qu'une politique d'aménagement du territoire ne peut pas ne pas appliquer des mesures différenciées selon la nature des problèmes auxquels les différents territoires à qui elle s'intéresse sont confrontés. Faut-il vraiment redire que les banlieues ne sont pas des cantons ruraux en voie de désertification et que les mesures qui doivent être prises pour les unes ne sont pas celles qui doivent être prises pour les autres ?

Vous voulez, dites-vous, une politique globale qui concerne l'ensemble des villes de notre territoire. Les habitants des banlieues apprécieront à sa juste valeur une idée qui ne leur apporterait pas plus qu'à des habitants de quartiers plus favorisés.

Monsieur Braouezec, Eric Raoult vous a, hier, excellemment répondu. D'un mot, je me bornerai à ajouter que, vous aussi, vous refusez la discrimination positive après avoir pourtant vous-même relevé que Neuilly n'est pas Bobigny, que Champigny n'est pas Maisons-Laffitte, que Le Raincy n'est pas Mantes-la-Jolie, même si les maires sont unis et amis entre eux.

Monsieur Weber, vous avez regretté que ce projet de loi ne fasse pas référence à la politique familiale ; madame Isaac-Sibille, vous avez, à l'instant dit à peu près la même chose.

Je vous répondrai simplement, trop simplement – c'est faute de temps – que le texte du Gouvernement comporte plus de 40 articles, qu'il modifie le code général des impôts, le code du travail, le code de la construction et de l'habitation. Nous ne pouvons pas tout traiter en même temps, mais nous nous appliquerons à faire référence à ces valeurs profondes, madame le député, que vous défendez excellentement depuis de nombreuses années.

M. Laurent Cathala. Le temps, c'est de l'argent !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Monsieur Carrez, vous avez excellentement expliqué comment le texte s'inscrit dans la droite ligne de la loi sur l'aménagement du territoire.

Monsieur Derosier, dans votre intervention pour préciser la position de votre groupe sur la question préalable, vous n'avez rien dit en fait ! Continuez de consulter le dictionnaire pendant que, nous, nous améliorons la situation des quartiers difficiles ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Monsieur Biessy, vous admettez que l'Etat a raison de recentrer ses actions sur les quartiers les plus en difficulté pour éviter le saupoudrage. Néanmoins, vous craignez que les mesures prévues ne soient trop efficaces et ne nuisent à d'autres quartiers.

Je trouve vos propos un peu incohérents. N'ayons pas peur de l'efficacité de nos mesures et veillons que, à tous les niveaux – je pense en particulier aux maires auxquels je fais confiance –, les responsables contrent les éventuels effets pervers.

A force de ressasser le nécessaire caractère global d'une politique de la ville, vous rejetez l'idée de discrimination territoriale positive qui est à l'origine de notre projet et donc le choix de l'efficacité que nous avons fait.

Vous parlez ensuite, monsieur Biessy, de l'insuffisance des moyens de l'Etat pour la politique de la ville. Dois-je vous rappeler que, malgré un contexte budgétaire tendu – je viens de le dire, mais il faut le répéter – le pacte de relance pour la ville, c'est environ 15 milliards de francs de crédits sur trois ans et plus de 13 milliards de francs de prêts aux collectivités locales et aux organismes d'HLM à des taux très avantageux.

M. Laurent Cathala. Vous mélangez les salades et les tomates !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Et M. Quilliot, qui a signé une convention avec nous, s'en félicite. Que je sache, il est toujours socialiste !

M. Laurent Cathala. C'est de la bouillabaisse !

M. Jean-François Copé. Vous vivez mal que l'on vous dise toutes ces vérités !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. D'autant qu'ils feignent toujours d'ignorer que la DSU a apporté cette année, parce que la majorité l'a souhaité, parce que le Gouvernement l'a voulu, 700 millions supplémentaires aux villes les plus en difficulté ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Bernard Derosier. Vous voulez dire 100 millions de moins !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Et vous osez dire que le Gouvernement se défait sur les communes ? Ce n'est pas sérieux !

Monsieur le président de Robien, vous avez bien voulu qualifier le pacte de relance pour la ville d'œuvre de maturité, je vous en remercie.

Vous avez su voir l'essentiel, considérer que l'égalité des chances passe par l'inégalité des moyens, approuver le recentrage de la politique de la ville sur les quartiers urbains les plus dégradés, saluer la confiance faite aux élus locaux comme le contenu novateur des mesures proposées par le Gouvernement. Je salue à mon tour la clairvoyance de l'élu d'une grande ville qui mène une action volontaire d'intégration de tous les quartiers de sa ville et qui a parfaitement compris la portée du pacte de relance pour la ville et du projet de loi qui vous est soumis.

Monsieur Derosier, je n'ai jamais parlé du plan Marshall, et M. Eric Raoult non plus ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Laurent Cathala. C'est que vous êtes amnésique !

M. Bernard Derosier. C'est la méthode Chirac-Juppé : on annonce, on ne fait pas ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Cependant, nous avons obtenu, pour financer le pacte de relance, non seulement de conserver tout ce qui existait mais aussi un « plus » très important par rapport à ce que les gouvernements socialistes apportaient à la politique de la ville.

M. Laurent Cathala. Vous avez des trous de mémoire !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Dès lors soyez un peu modestes !

M. Bernard Derosier. Ce n'est pas une qualité dont vous devez honorer !

M. Jean-François Copé. Vous non plus !

M. François Grosdidier, rapporteur pour avis. Pas plus que la pudeur !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Soyez un peu modeste, cela vous changera ! Et constatez au moins la réalité des faits !

Vous nous reprochez, monsieur Derosier, de ne pas traiter l'ensemble de la problématique de la ville. Je vous répondrai qu'à chaque jour suffit sa peine.

M. Bernard Derosier. Demain on rase gratis !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Nous n'aurons pas mis cinq mois à transformer l'annonce du pacte en projet de loi.

Vous verrez, lorsque nous aurons l'occasion de débattre du schéma national d'aménagement du territoire, que je n'oublie pas non plus les problèmes généraux des villes. Aujourd'hui, nous sommes sur un aspect tout à fait particulier et spécifique.

M. Bernard Derosier. Vous supprimez les primes à l'aménagement du territoire !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Oui, même à Gigastorage à Belfort !

M. Bernard Derosier. Ce n'était pas Lafond à Gigastorage !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Quant au plein emploi, qui rendrait inutile le pacte, j'aimerais qu'il soit là ! Hélas ! Je constate qu'il n'en est pas ainsi, donc je fais le pacte !

Y aura-t-il un impact sur l'activité économique, avez-vous demandé ? Pour ma part, je suis persuadé que les mesures prévues par le pacte auront un effet positif. Vos doutes ne me feront pas renoncer à œuvrer pour les quartiers en difficulté.

J'ajoute que les emplois de ville ne sont pas des emplois de fonctionnaires. Nous les créons parce qu'ils bénéficient aux jeunes des quartiers en difficulté !

« Politique du moindre mal », avez-vous osé dire ! Le mieux, en tout cas, est que vous ne soyez pas en charge de définir et de mettre en place une politique pour les quartiers. On a vu ce que cela a donné quand M. Tapie s'en occupait.

M. Rudy Salles. Oui, où est-il ?

M. Bernard Derosier. Tapie, Lafond même combat !

M. Jean-François Copé. C'était la politique du pire !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Que dis-je ? Quand il ne s'en occupait pas !

Monsieur Jean-François Copé, vous vous êtes inquiété de ce que le pacte puisse être en application le 1^{er} janvier. Je le souhaite et mets tout en œuvre pour qu'il en soit ainsi. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé l'urgence sur ce texte, et nous l'avons obtenue.

Le pacte, vous l'avez bien noté, accorde la priorité au retour de la vie économique et de l'emploi dans les quartiers. Cette majorité est la première à avoir effectivement compris que nous ne traiterons pas les difficultés des quartiers par plus de béton ou par plus de banlieues dor-toirs.

Pour autant, nous n'avons pas négligé la nécessaire présence des services publics sur lesquels vous avez insisté, la sécurité, les mesures en faveur de l'éducation. Les zones franches dureront cinq ans et même sans doute plus puisque les entreprises qui arriveront en 2001 bénéficieront encore d'exonérations en 2005. Il faudra effectivement se préoccuper de la « sortie », mais pour l'instant concentrons-nous sur l'« entrée » !

Vous l'avez dit, le pacte ne coûtera que s'il réussit ; de ce point de vue, je souhaite qu'il coûte le plus cher possible !

Monsieur Sarre, j'ai apprécié le début de votre propos qui appelait à la mise en place d'une véritable politique de la ville. On pourrait néanmoins vous retourner encore une fois la question : si, pendant quatorze ans, vous aviez fait le nécessaire,...

M. Bernard Derosier. Dix ans ! Vous oubliez Balladur et Chirac !

M. Jean-François Copé. C'était l'époque où tout allait mieux !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. ... nous ne serions pas obligés aujourd'hui d'agir ! (« Très bien ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. Marc Fraysse. On a sauvé les meubles !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Oui, la fracture urbaine participe à la fracture sociale.

Comment pouvez-vous être contre les zones franches qui permettraient de la réduire ?

M. Jean-François Copé. Ils ne sont pas contre, ils les ont acceptées !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Les commerçants, les artisans de ces quartiers qui ont fait l'effort de rester, apprécieront que vous ayez qualifié de privilèges les exonérations dont ils bénéficieront !

Les zones franches ne sont pas incompatibles avec le principe d'égalité des citoyens. Le Conseil d'Etat l'a admis lorsqu'il examinait le projet du Gouvernement. L'égalité ne tombe pas du ciel ! Elle se construit, s'il le faut, à coup de discriminations positives. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Laurent Cathala. Avec des effets d'aubaine !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Vous ne voulez pas, dites-vous, de stigmatisation des quartiers et vous voulez des créations d'emploi. Nous aussi ! Mais, à votre différence, nous prenons les mesures qui le permettent, et qu'encore une fois vous n'avez pas prises.

Monsieur Sarre, vous qui souhaitez une politique d'aménagement du territoire, sachez que j'ai donné instruction à la DATAR de cesser de démarcher, pour les délocaliser en province, les entreprises situées dans les communes de la région parisienne qui possèdent des quartiers en difficulté. C'est Eric Raoult et moi qui l'avons fait. Pas les ministres socialistes en charge de l'aménagement du territoire pendant quatorze ans !

M. Marc Fraysse. Tout à fait !

M. Bernard Derosier. Mais pas M. Pasqua !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Monsieur Gerin, vos critiques ne sont guère logiques. En tout cas, ce n'est pas parce que l'étude d'impact constate qu'il est des quartiers où il n'y a que des logements que le pacte ne propose pas des mesures pour y remédier !

Je vous précise que les communes qui bénéficient des mesures du pacte bénéficieront aussi de la compensation intégrale des exonérations d'impôts locaux accordées.

Vous proposez de supprimer le surloyer. C'est le signe que vous n'avez lu ni le pacte, ni même la loi sur le supplément de loyer de solidarité, puisque ce surloyer est déjà supprimé dans toutes les zones urbaines sensibles !

Vous avez dit n'avoir pas d'état d'âme quant au ciblage des mesures du pacte vers les quartiers et, quelques minutes plus tard, vous avez exprimé des inquiétudes sur ce même ciblage. Je vous laisse résoudre vos contradictions « dialectiques ». Nous, Eric Raoult et moi, agissons.

M. Marc Fraysse. Très bien !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. M. Raymond Lamontagne a démontré sa parfaite connaissance des problématiques urbaines, notamment dans son département.

Garges-lès-Gonesse et Sarcelles sont retenues en zone franche après avoir déposé un bon dossier, dans un esprit d'intercommunalité. Je tiens à y rendre hommage devant la représentation nationale. Il faudra effectivement voir comment instituer entre les communes une meilleure répartition des ressources de la taxe professionnelle.

Monsieur Garmendia, contrairement à ce que vous avez dit depuis l'appel à candidature qui vous a été adressé, aucun moyen n'a été retiré du pacte de relance. Quant au périmètre des zones franches, il ne pourra, bien sûr, être arrêté qu'après que le Parlement aura approuvé les critères de classement en zone franche. Je vous confirme enfin qu'il y aura compensation intégrale pour les communes concernées.

Monsieur Cardo, vous le savez, des dispositifs « anti-chasseurs de primes » sont prévus dans le texte. Je suis par ailleurs convaincu qu'il y aura des créations nettes d'emploi, et pas seulement des transferts.

Le but du fonds local associatif n'est certes pas de demander aux communes de faire la trésorerie des retards de paiement des autres partenaires des associations. Nous y veillerons.

Vous craignez un « écrémage » des emplois de ville. N'oubliez pas que nous allons en créer 100 000. Il y aura donc place à la fois pour les qualifiés et pour les moins qualifiés. Chacun sait que vous vous occupez depuis longtemps et avec efficacité de ces derniers.

Pour ce qui concerne les repères à donner aux jeunes, vous préconisez des mesures préventives, l'éducation et la justice intervenant trop tard. Je vous apporterai toute mon aide auprès du garde des sceaux pour qu'un examen précis des conditions dans lesquelles interviennent les services de la PJ dans votre commune soit effectué.

Monsieur Ghysel, il est vrai que les écoles de police peuvent contribuer par leur seule présence à l'amélioration de la sécurité, mais leur rôle premier est et doit rester de former des policiers.

Monsieur Dray, la politique de la ville est effectivement née, du moins des ministères ont été spécialement chargés de la conduire, sous les gouvernements socialistes. Il reste que c'est nous qui lui donnons un second souffle.

Le pacte est « saucissonné », dites-vous. Il est vrai que notre projet, qui traite de bien des sujets, compte plus de 40 articles. Et s'il est « saucissonné », c'est aussi pour aller plus vite, puisque nombre de dispositions importantes – notamment sur les 100 000 emplois de ville – ont d'ores et déjà été votés par la représentation nationale.

Concernant les jeunes multirécidivistes, nous créons des unités à encadrement éducatif renforcé.

Vous souhaitez des animateurs professionnels. Je vous précise que le pacte a prévu la création d'une filière d'animateurs dans les cadres de la fonction publique territoriale.

Monsieur Dray, vous n'avez pas d'état d'âme, avez-vous dit, concernant les zones franches. Que ne les avez-vous faites alors ! S'agissant de la venue des grandes entreprises, n'oublions pas que nous sommes dans des quartiers d'habitat très dense et que nous n'aurons souvent pas la place de les installer.

M. Salles a eu raison de souligner que l'échec des socialistes dans le domaine de la politique de la ville avait profité au Front national, qui en a largement fait son fonds de commerce.

M. Laurent Cathala. Vous êtes un connaisseur !

M. Bernard Derosier. Vous vous êtes allié au Front national, monsieur Gaudin !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. M. Rudy Salles a regretté l'absence d'augmentation des effectifs de policiers à Nice : or avec le pacte et grâce à l'aide de Jean-Louis Debré, nous prévoyons 4 000 policiers de plus environ en quatre ans, dont 2 000 cette année. La ville de Nice aura donc ses policiers.

M. Vanneste a parlé du « défi urbain ». Pourquoi pas ? Il appartient au Parlement de fixer le nom qui sera en définitive retenu pour les zones franches. Ces zones franches permettront, comme il l'a souhaité, l'installation de micro-entreprises. Les entreprises de confection nouvelles et de moins de cinquante salariés pourront bénéficier des mesures d'exonérations fiscales et sociales.

M. le président Bariani a souligné le rôle éminent des associations, notamment sportives, pour améliorer la situation des quartiers en difficulté. Ce n'est pas le président de l'Olympique de Marseille qui le contredira.

Avant qu'Eric Raoult ne réponde aux autres orateurs, permettez-moi de conclure en relevant une nouvelle fois que l'opposition ne propose rien de concret, d'opérationnel et d'efficace. Ses représentants peuvent toujours nous critiquer : ils n'en profiteront pas moins dans les mairies qu'ils dirigent, des avantages liés aux zones franches.

M. Michel Meylan. Bien sûr !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Messieurs, nous aurions aimé, et nous aimerions, que vous nous présentiez des contre-propositions.

M. Laurent Cathala. Nous en avons présenté !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Vous ironisez, mais en réalité vous n'apportez rien de nouveau.

Le Président de la République a insisté pour que nous réduisions la fracture sociale qui s'est produite à cause des politiques menées dans le passé.

M. Marc Fraysse. Oui, à cause des socialistes !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Il nous faut réparer les dégâts.

Le Premier ministre a pris des engagements. Cinq mois après, nous les traduisons dans un projet de loi devant l'Assemblée nationale. Cette majorité, une fois de plus, va faire preuve de cohérence, de cohésion.

M. Marc Fraysse. Et de courage !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. J'en profite d'ailleurs pour dire aux députés qui ont bien voulu rendre hommage à Eric Raoult et à moi-même, que depuis quelques mois nous travaillons au quotidien sur ce dossier. Nous essayons de réparer les erreurs du passé. Nous allons faire la démonstration que nous allons réussir. Si ce plan ne réussissait pas, je me demande alors quel traitement il faudrait apporter pour soulager les quartiers de nos villes en difficulté ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la ville et à l'intégration.

M. Eric Raoult, ministre délégué à la ville et à l'intégration. Mesdames, messieurs les députés, pour ma part, je vais répondre aux orateurs qui sont intervenus ce matin.

Monsieur Christian Dupuy, vous avez fait la preuve de votre maîtrise du dossier du logement social, au sein de la commission Eirignac et vous connaissez bien le terrain de villes comme Suresnes ou Nanterre. C'est d'ailleurs à la suite de votre intervention que le quartier du Parc, à Nanterre, et des Fontenelles a été retenu en zone urbaine sensible. Tout cela vous a permis de mettre en évidence les insuffisances historiques de la politique de la ville.

Vous avez souligné que ce pacte de relance, comprenant des mesures concrètes, pratiques et réalisables, allait provoquer une remise à niveau de certains quartiers afin d'éviter qu'ils ne glissent vers l'exclusion.

Vous avez montré la nécessité de mobiliser les bonnes volontés : c'est bien dans cet esprit qu'agit le Gouvernement.

Monsieur Kucheida, vous avez indiqué en commençant que le pacte de relance pour la ville, que Jean-Claude Gaudin et moi-même défendons, avait suscité un certain intérêt de votre part et vous avez rappelé la spécificité du bassin minier. Or, cette spécificité a été retenue dans la mesure où votre ville de Liévin comprend neuf zones urbaines sensibles sur les quarante-trois de votre département. Vingt-sept communes du Pas-de-Calais disposent d'ailleurs de zones urbaines sensibles. Vous avez vous-même signé, en avril 1994, un pacte urbain qui est une modalité d'intervention en matière de politique de la ville sur les bassins d'emplois, et plus particulièrement les bassins miniers.

Le département du Pas-de-Calais reçoit donc une aide importante de la politique de la ville, même si les critères retenus n'ont pas pu permettre que Liévin puisse bénéficier d'une zone franche urbaine.

Vous avez affirmé, monsieur Kucheida, que les emplois de ville avaient suscité un certain intérêt et que vous étiez d'accord avec l'idée. Vous avez chiffré à 300 000 le nombre d'emplois de ville qui auraient pu être créés. Vous vouliez sans doute parler de 300 000 emplois d'utilité sociale. Nous commençons, monsieur le député, par en créer 100 000 pour des jeunes dans des quartiers urbains. La future loi sur l'exclusion, dont le Premier ministre s'est engagé à assurer la discussion à l'automne,

permettra d'aller plus loin dans ce domaine. Comme Jean-Claude Gaudin l'a souligné, alors que certains leaders de l'opposition parlent des emplois d'utilité sociale depuis des années, c'est ce gouvernement qui a été le premier à les mettre en œuvre !

M. Michel Jacquemin, qui connaît bien le département du Doubs et plus particulièrement la ville de Besançon, a rappelé la nécessité de donner à la politique de la ville une dimension à la fois économique et sociale. Vous avez mis en évidence, monsieur le député, la volonté forte et innovatrice du Gouvernement, faite de cohérence et de démarches nouvelles, rappelant qu'il s'agissait d'une conception saine et équilibrée de la politique de la ville, qui prend en compte des zones d'activité sur une dynamique de projets. Quant à la nécessité de rapprocher les jeunes et l'entreprise, je sais, monsieur le député, que c'est un de vos sujets de préoccupation premiers.

Comment, enfin ne pas approuver lorsque vous déclarez qu'il ne faut pas prendre en otage la politique de la ville dans le débat politique ?

Monsieur Jean-Pierre Calvel, vous êtes le député de Vaulx-en-Velin et de Rillieux-la-Pape, et votre souhait de voir une société cohérente faite d'une addition de talents sera exaucé par ce texte qui, selon vous, est innovant et marque un tournant. Nous serons attentifs à vos craintes sur les risques de cloisonnement et sur les difficultés de l'annonce. Bien sûr, il convient d'éviter tout effet d'annonce à l'occasion de ce pacte de relance pour la ville. C'est la raison pour laquelle nous avons été très rapides.

Nous sommes conscients et nous en tiendrons le plus grand compte, sur la fin du XI^e Plan, de la nécessité d'éviter la lenteur de mise en place des dispositifs de politique de la ville, d'agir de façon individualisée et de travailler en amont.

Monsieur Calvel, Jean-Claude Gaudin et moi-même reprendrons votre expression, qui est excellente : ce pacte de relance pour la ville va permettre à la France des quartiers « de relever la tête » !

Monsieur Michel Meylan, je sais l'importance que vous attachez au fait que les problèmes urbains ne sont pas l'apanage des grandes métropoles. Nous notons vos remarques concernant le quartier des Ewusses, sur la ville de Cluses et la nécessité de prendre en compte la moyenne vallée de l'Arve dans une perspective nouvelle de projet, qui n'oublierait pas les petites villes.

Nous serons attentifs aussi à votre propos sur le choix des vocables. Le mot « zone » n'est peut-être pas le mieux approprié. Mais il existe et est repris dans différents textes, que ce soit la loi d'orientation sur la ville ou la loi Pasqua.

Nous sommes enfin conscients, comme vous, qu'il n'y aura pas de système uniforme de traitement des quartiers et que nous approcherons, au cas par cas, l'ensemble des situations.

Monsieur Gilles Carrez, je connais votre attachement et la valeur de vos réflexions sur les problèmes de la ville. Je n'ignore pas non plus votre connaissance du terrain du Perreux et de Champigny, et je me souviens que vous être le député du Bois-l'Abbé et des Mordachs.

M. Gilles Carrez. Merci, monsieur le ministre !

M. le ministre délégué à la ville et à l'intégration. Le pacte de relance pour la ville comprend une « boîte à outils » permettant une approche économique. La performance du Gouvernement a été tout à fait concluante, vous l'avez remarqué, grâce à l'intervention de Jean-Claude Gaudin auprès des commissaires européens. Notre

démarche contractuelle s'est faite sans rupture, et nous avons bien évidemment tenu à jouer le jeu en lançant ce projet auprès de tous les élus, de façon qu'on aboutisse à un texte commun et négocié.

Nous avons pris bonne note de vos remarques sur les problèmes liés à la présence de moyennes surfaces à l'intérieur des quartiers, sur l'aspect entraînant de la revitalisation commerciale et sur le « préalable sécurité » que vous avez souligné.

Monsieur François Cornut-Gentille, j'ai parcouru à vos côtés le quartier du Verbois à Saint-Dizier. Je connais votre pragmatisme et votre efficacité. Je partage votre souhait de voir souligner l'esprit positif de reconquête, comme l'a rappelé le chef de l'Etat, dans ce domaine de la politique de la ville.

Nous savons, Jean-Claude Gaudin et moi-même qu'il conviendra d'assurer un suivi de ce pari urbain, fait d'esprit audacieux et modeste. Oui, Jean-Claude Gaudin et moi-même sommes audacieux et modestes, et nous vous remercions, monsieur le député, d'avoir utilisé ce qualificatif. Nous avons également pris bonne note de vos félicitations.

Votre proposition de création d'une association des élus de zone franche pourrait être à mon avis utilement poursuivie. Il me semble que certaines initiatives ont été prises en ce sens. Elle permettrait aux pouvoirs publics de disposer d'un interlocuteur utile.

Il faudra faire le point au bout de six mois, comme le souhaite le Premier ministre, au travers des instruments qui existent, comité interministériel de la ville ou réunion du conseil national des villes.

Il conviendra aussi de tenir compte du caractère facultatif des comités de quartier. La légitimité, c'est le maire, ce n'est pas le quartier. Le quartier, c'est la participation. Il est important qu'il n'y ait pas de malentendu à ce niveau.

M. Marc Reymann, vous êtes le député de Strasbourg et votre connaissance du Neuhof a permis de rappeler l'importance de la communication et de la médiatisation sur ce dossier. Nous savons qu'il faut être vigilant sur les risques d'aubaine, qu'il faut tenir compte des services publics et de leurs heures d'ouverture. Vous avez souligné qu'au-delà de toute tendance politique, il y avait eu, à Strasbourg, un large consensus au sein du conseil municipal et de la communauté urbaine. Nous nous en félicitons.

Monsieur Claude Girard, vous êtes député du Doubs et vice-président délégué du conseil général, plus particulièrement chargé de l'action sociale, Vous êtes l'auteur d'un rapport particulièrement apprécié sur le problème du revenu minimum d'insertion. Je vous remercie des propos élogieux que vous avez tenus à l'égard du duo ministériel que nous formons avec Jean-Claude Gaudin.

Nous avons pris bonne note de vos remarques concernant les violences urbaines et le « préalable sécurité ». Il n'y aura de politique de la ville efficace que s'il y a un rétablissement de l'ordre et de l'esprit de sûreté. Pour reprendre les propos du Premier ministre, on ne parlera d'une politique efficace qu'à travers les deux termes de « fermeté » et « générosité ». Il faut une mobilisation de tous.

Nous ne pouvons que saluer l'impact qu'a eu votre charte dans le département du Doubs. Cela prouve que les autres collectivités territoriales, le département et la région doivent s'impliquer auprès des maires concernés par la politique de la ville.

M. Patrick Braouezec. C'est la distribution des prix ! Le prix d'honneur et le prix d'excellence !

M. le ministre délégué à la ville et à l'intégration. Non, ce n'est pas une distribution des prix, monsieur Braouezec. Vous n'avez pas été là ce matin pour entendre les propos de l'ensemble des orateurs, à qui je réponds maintenant. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Monsieur Darrason, vous avez rappelé, avec votre connaissance des villes de Miramas, d'Istres et de Port-de-Bouc qu'au cœur de la fracture sociale, il y avait la déchirure urbaine. Vous avez souligné la cohérence, la simplicité, l'innovation, le concret et le caractère démocratique de ce plan et insisté sur la nécessité de réfléchir aux nouvelles formes du service civil, et notamment à l'adaptation du service national ville au sein du rendez-vous citoyen et de la réforme du service national.

Monsieur Delnatte, député de Tourcoing, votre connaissance de l'emploi dans le secteur textile et du tissu urbain et vétuste vous a permis de rappeler que ce pacte devait être un geste fort contre le marquage social et qu'il fallait refaire un « cercle vertueux » autour d'un quartier. Vous avez parlé de la pépinière d'entreprises que vous avez créée sur la ville de Tourcoing. Le retour de la sécurité est effectivement un préalable pour s'opposer à la fatalité de l'exclusion et du déclin.

Monsieur Lellouche, député de Garges et de Sarcelles,...

M. Laurent Cathala. Ce candidat malheureux à Cannes !

M. le ministre délégué à la ville et à l'intégration. ... c'est-à-dire de la Dame Blanche et de Lochères, vous avez rappelé avec beaucoup d'émotion que, grâce à une volonté, face à l'espoir et à l'angoisse suscités dans ces quartiers, il était important de respecter l'engagement du Président de la République à travers cette étape indispensable de l'intervention urbaine.

Vous avez rappelé qu'il fallait s'opposer au retrait de l'Etat – c'est la raison pour laquelle nous proposons un retour des services publics – et éviter une action dispersée : c'est la raison pour laquelle nous concentrons nos moyens.

Nous nous opposerons à la bureaucratisation, nous développerons la sécurité et nous savons aussi que l'intégration avance quand l'immigration clandestine recule.

M. Jean-François Copé. Exactement !

M. le ministre délégué à la ville et à l'intégration. Mme Isaac-Sibille, député de Lyon, a souligné avec une grande clarté que l'insertion sociale et culturelle au sein de la famille avait un rôle éminent dans la politique de la ville. Le fonds d'action social recueille tout l'intérêt de l'action gouvernementale. Au-delà du suivi indispensable de ce fonds, par l'inspection générale des affaires sociales et la Cour des comptes, la Cour des comptes procède actuellement à des vérifications.

Monsieur Chénier, je salue bien évidemment...

M. Jean-François Copé. Votre talent !

M. le ministre délégué à la ville et à l'intégration. ... votre connaissance du terrain, hier en tant que principal du collège Gabriel Havez, aujourd'hui en tant que député de Creil. Dans un contexte difficile, si Creil a obtenu une zone franche, c'est grâce à vous. (*Applaudissements sur plu-*

sieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.) Grâce à votre connaissance du terrain, vous ne pouvez pas ignorer que les oubliés de l'exclusion ont faim de travail.

M. Laurent Cathala. Pourquoi n'a-t-il pas gardé Chausson ? C'était l'engagement de Jacques Chirac !

M. le ministre délégué à la ville et à l'intégration. Quant à vos remarques sur l'école et la famille, nous les partageons.

M. Mothron, député d'Argenteuil, a souligné l'importance de la cohérence entre le grand projet urbain et l'ensemble des instruments créés par cette politique nouvelle. Il a parlé de la nécessité d'en parfaire l'efficacité pour éviter la dérive sociale des grands ensembles, notamment au niveau du logement. Il a souligné aussi l'impératif du rééquilibrage social pour une meilleure mixité et l'impératif de la sécurité. Je partage son avis. Nous ne diminuerons pas notre effort en dépit des criaileries de l'opposition.

M. Fraysse a souligné, avec sa connaissance de député de Lyon et de sa banlieue, que le Gouvernement avait une responsabilité majeure, et que, pour réduire la fracture urbaine, il fallait une démarche modeste, humaniste et pragmatique. J'ai pris bonne note de ses idées nouvelles, qui sont judicieuses, par exemple l'extension des maisons familiales rurales.

Sur les différentes propositions ne dépendant pas de notre ministère, la responsabilisation des parents, l'activation de l'insertion et l'activation de la remise en activité, le débat a été ouvert. Pour les allocations familiales, le code de la sécurité sociale prévoit d'ores et déjà qu'une rupture dans le cursus scolaire peut entraîner une suspension. Par conséquent, dans ce domaine comme dans d'autres, appliquons déjà la loi avant de la modifier.

Enfin, François Grosdidier l'a souligné avec quelque émotion, M. Warsmann est le suppléant de Claude Vissac, qui fut rapporteur de la commission de la production et des échanges pour le budget de la ville. Nous saluons sa mémoire. Il s'est intéressé aux problèmes de la ville et, lors de l'examen du budget de 1996, nous avons eu l'occasion de le voir lutter contre la maladie.

M. Warsmann a parlé des zones franches urbaines. Il a souligné que les critères retenus n'étaient pas contestables. Pour lui, l'expression de « chaînon manquant », utilisée par le Président de la République, celle de « donnant donnant » utilisée par le Premier ministre...

M. Jean-François Copé. Excellente formule.

M. le ministre délégué à la ville et à l'intégration. ... permettront de valoriser les exemples positifs à travers cette idée simple de réussite républicaine.

Mesdames et messieurs, j'ai l'impression, à la fin de cette discussion générale, que l'opposition a de l'aigreur de ne pas avoir fait avant nous ce que nous proposons aujourd'hui (« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République) et que la majorité a du cœur à mettre en œuvre ce qu'elle n'avait pas été habituée à faire par le passé. Vous avez de l'aigreur mesdames, messieurs de l'opposition, et nous avons du cœur !

M. Bernard Derosier. Un cœur de pierre.

M. le ministre délégué à la ville et à l'intégration. Je conclurai par les mots d'un enfant. La semaine dernière, à Illzach, alors que j'arrivais avec M. le préfet dans un quartier, un petit enfant s'est approché de moi et m'a dit : « Je ne sais pas ce que tu veux faire, mais fais-le parce que tu sais, ici la vie, c'est dur. »

M. Bernard Derosier. Oh, mais c'est du Saint-Ex ! « Dessine-moi un mouton ! »

M. le ministre délégué à la ville et à l'intégration. Nous voulons une vie moins dure dans les quartiers. C'est cela l'enjeu de ce pacte ! (« Bravo ! » et applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. Marc Fraysse. Cathala en crève ! Il aurait aimé faire un tel discours !

Suspension et reprise de la séance

M. le président. A la demande du Gouvernement, la séance est suspendue.

(La séance, suspendue à douze heures vingt-cinq, est reprise à douze heures quarante.)

M. le président. La séance est reprise.

Discussion des articles

M. le président. J'appelle maintenant, dans les conditions prévues par l'article 91, alinéa 9, du règlement, les articles du projet de loi dans le texte du Gouvernement.

Article 1^{er}

M. le président. Je donne lecture de l'article 1^{er} :

TITRE I^{er}

PRINCIPES GÉNÉRAUX

« Art. 1^{er}. – La politique de la ville et du développement social urbain est conduite par l'Etat et les collectivités territoriales dans le respect de la libre administration de celles-ci et selon les principes de la décentralisation.

« Outre les objectifs définis par la loi n° 91-662 du 13 juillet 1991 d'orientation pour la ville, cette politique a pour but de lutter contre les phénomènes d'exclusion dans l'espace urbain et de favoriser l'insertion professionnelle, sociale et culturelle des populations habitant dans des grands ensembles ou des quartiers d'habitat dégradé.

« A cette fin, des dispositions dérogoires du droit commun sont mises en œuvre, dans les conditions prévues par la présente loi, en vue de compenser les handicaps économiques ou sociaux des zones urbaines sensibles, des zones de redynamisation urbaine et des zones franches urbaines. »

La parole est à M. Gérard Hamel, premier orateur inscrit.

M. Gérard Hamel. Messieurs les ministres, j'aimerais m'appuyer sur les termes de l'article 1^{er} de ce projet de loi pour vous soumettre quelques idées susceptibles d'affranchir le pacte de relance de certains effets pervers.

Je cite le texte : l'application de ce plan devra se faire « dans le respect de la libre administration des collectivités territoriales et selon les principes de la décentralisation ».

Pourquoi, donc, ne pas imaginer, dans le prolongement de l'établissement public chargé de l'aménagement et de la restructuration des espaces commerciaux et artisanaux

naux, la création de comités locaux d'agrément à vocation spécifiquement économique ? Ceux-ci pourraient prévenir les abus et les distorsions de concurrence.

Certes, ces risques sont relativement faibles : on imagine difficilement un commerçant employant deux salariés qui répercuterait sur ses prix de vente le bénéfice de ses exonérations de charges.

Mais ces risques ne sont pas nuls, par exemple dans les secteurs de la construction ou de la réparation automobile, qui sont des industries de main-d'œuvre.

De même, il importe de distinguer le commerçant, l'artisan ou le prestataire de services véritablement désireux de prospérer et de faire prospérer son environnement de celui qui ne cherche qu'à accumuler les primes, exemptions et autres facilités.

De plus, ce principe d'un « pilotage local » se justifie doublement.

A terme, ce sont sans doute les communes qui créeront le plus d'emplois, au travers des emplois de ville.

Leur intervention au sein d'une structure de contrôle sera alors nécessaire, ne serait-ce que pour éliminer certains doubles emplois. Une commune désireuse de promouvoir une activité déjà représentée dans un quartier aura, par exemple, une fonction redistributrice en faveur des autres quartiers.

De même, la parfaite connaissance par les maires de leur potentiel économique et de leur tissu social légitime leur complète participation à l'exécution de ce pacte.

Ces comités locaux d'agrément pourraient avoir pour échelle le périmètre retenu. Pour un meilleur fonctionnement, ils pourraient être présidés par le maire de la ville en question et comprendre des représentants de l'Etat comme des élus des chambres consulaires. Leurs compétences iraient de l'examen *a priori* des dossiers d'installation à l'examen en continu du respect par les entreprises des seuils et obligations qu'elles ont à respecter.

Messieurs les ministres, au travers de ce pacte, nous avons une occasion unique d'apporter des solutions concrètes et efficaces au problème des zones urbaines défavorisées.

Par votre volonté de mener conjointement une politique d'insertion par l'économie et une politique sociale plus classique, vous nous apportez un outil de lutte contre le chômage, l'exclusion des plus pauvres et la relégation de quartiers entiers.

Ne laissons pas se perdre une telle opportunité et ne prenons pas le risque de vider le pacte de relance pour la ville de son intérêt, par une sous-estimation des effets pervers qu'il risquerait d'engendrer !

Dans le silence de ce projet de loi sur ce sujet, il y a peut-être suffisamment de souplesse pour que de tels comités puissent voir le jour et piloter la partie économique de ce dispositif.

M. le président. La parole est à M. Gilles Carrez.

M. Gilles Carrez. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, cet article 1^{er} est particulièrement important parce qu'il assure l'articulation entre la politique de la ville et les politiques de quartiers. Tous les articles qui suivent vont traiter d'un certain nombre de mesures, souvent dérogoires, ciblées sur des quartiers.

Or nous devons être conscients que les actions ciblées sur les quartiers resteront toujours insuffisantes si elles ne s'insèrent pas dans une politique générale de la vie des agglomérations qui vise à la diversité de l'habitat et à la mixité sociale.

Je ferai brièvement le point sur les principes qui ont été posés par la loi d'orientation pour la ville.

Les communes actuellement concernées par la répartition des logements sociaux, parce qu'elles en possèdent moins de 20 p. 100, sont au nombre de 214. Parmi elles, près de 190 ont élaboré des programmes locaux de l'habitat et ont pris l'engagement de construire un minimum de logements sociaux en trois ans. On peut donc penser que cette politique est suivie d'effets. Mais nous devons rester extrêmement vigilants. En effet, si nous n'acceptons pas, dans nos responsabilités locales, de pratiquer cette répartition des logements en faveur des plus démunis, si les communes dépourvues de logements sociaux ne font pas l'effort d'en construire, alors continueront de se concentrer dans ces quartiers certaines catégories de population présentant les mêmes caractéristiques. C'est très exactement ce qui conduit à l'apparition de ghettos.

Or, mes chers collègues, ce phénomène de ségrégation spatiale, de ségrégation géographique est contraire à notre tradition urbaine. C'est un phénomène récent. C'est une approche anglo-saxonne de l'urbanisme, que nous n'avions jusqu'à présent pas connue en France. Ces grands ensembles ont été créés, pour les premiers, après la guerre. Nous nous inscrivons dans une tradition ancienne de mixité de l'habitat, de diversité sociale. Mais nous devons absolument prendre garde à la rapidité avec laquelle des populations aux caractéristiques semblables se regroupent à certains endroits, selon un processus de relégation progressive. C'est notamment le cas de banlieues de l'agglomération parisienne. Si nous ne prenons pas des mesures énergiques, si nous n'envisageons pas la politique de la ville dans son ensemble, nous pouvons voir perdurer, quels que soient nos efforts, des ghettos ou, plus exactement, des endroits où n'habiteront que des populations ayant les mêmes caractéristiques. Cela serait contraire à notre tradition urbaine et aux principes de cohésion républicaine. Nous devons tout faire pour nous battre contre ce phénomène.

C'est pourquoi, sur l'article 1^{er}, j'ai déposé un amendement tendant à accentuer la liaison entre les politiques de quartier et la politique générale de la ville, qui doit viser à la diversité de l'habitat et à la mixité sociale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Patrick Braouezec. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Jacques Brunhes.

M. Jacques Brunhes. Je ferai une remarque à partir de mon expérience du terrain, puisque mes collègues du groupe communiste sont déjà intervenus sur le fond.

Je m'appuierai sur quelques exemples concrets.

Depuis dix ans, des efforts considérables ont été accomplis sur le terrain par les collectivités territoriales et, au-delà de toute polémique, par tous les partenaires institutionnels, et ce grâce au dévouement de milliers d'acteurs sociaux.

Mon sentiment est simple : dans bien des cas, le pire a été évité. Mais je le redis : le moindre mal ne peut tenir lieu de politique, chacun en convient. Or nous vivons un moment particulièrement grave, parce que les inégalités perdurent et s'aggravent, ce qui provoque un véritable cataclysme social. Et il ne faut pas, messieurs les ministres, que les efforts consentis sur le terrain soient altérés par des mesures contradictoires. Je ne vous cacherais pas mon inquiétude sur ce point particulier. Je l'évoquerai en prenant quatre exemples.

Premier exemple : la commune de Gennevilliers vient, monsieur le ministre délégué, de signer avec l'Etat, le département et la région une convention de grand projet urbain dans un quartier de la ville. Mais, dans le même temps, monsieur le ministre de l'aménagement du territoire, 2 000 emplois de la General Motors sont délocalisés et ont quitté Gennevilliers pour aller à une soixantaine de kilomètres avec l'accord de l'Etat et, bien sûr, les subventions de l'Etat. Comment ne pas mesurer l'irrationnel d'une telle décision lorsque le taux de chômage s'élève à 20 p. 100 dans notre ville et que l'un des cinq objectifs prioritaires de votre texte est justement de favoriser l'activité économique et l'emploi ? Je vous ai entendu dire, tout à l'heure, monsieur Gaudin, à la tribune, que des mesures devaient être prises ou seraient prises, mais nous les attendons et nous ne voyons rien de concret sur le terrain. Or il y a urgence dans ce domaine.

Autre exemple, messieurs les ministres : celui de la sécurité. La gendarmerie nationale prévoit, dans son plan de restructuration, la disparition, pour 1997, de nombreuses brigades dans nos banlieues, notamment celle de Gennevilliers. Or celle-ci joue un rôle extrêmement utile, complémentaire de celui de la police nationale, un rôle de proximité, qui est essentiel à la politique de la ville. Je vous le dis tranquillement : cette mesure est contraire aux intentions que vous affichez.

Même chose quand des postes sont supprimés dans les ZEP !

Enfin, je voudrais vous faire part d'une de mes préoccupations concernant la politique de l'aménagement.

La redevance « bureau » en région parisienne dépend de la zone dans laquelle est classée la commune. Gennevilliers étant classé en zone 1, supporte la taxe maximale. Nous payons donc la même taxe que place de la Madeleine à Paris, à Neuilly ou à Boulogne !

Cette taxe a été instituée en 1972. C'est donc une vieille affaire ! Elle est d'un montant excessif, monsieur le ministre de l'aménagement, et a un effet dissuasif évident.

Nous ne sommes pas pour le « tout-bureau » à Gennevilliers. Nous sommes pour la diversification. Mais nous ne pouvons pas diversifier dans la mesure où, avec une telle taxe, il n'est plus possible de créer des bureaux.

Or, messieurs les ministres, l'Etat – en l'occurrence le préfet – impose à la ville la modification de la programmation des ZAC en cours de réalisation, depuis leur création en 1991, en exigeant de prévoir la construction de dizaines de milliers de mètres carrés de bureaux, lesquels ne peuvent être construits en raison du montant de la taxe et de la conjoncture. Nous nous trouvons devant une situation incohérente, voire ubuesque.

Tous les responsables de l'équipement – puisque ces questions relèvent de la compétence du ministère de l'équipement – et tous les spécialistes que nous rencontrons nous disent : « C'est incohérent ! Il faudrait modifier cette redevance « bureau » ou classer Gennevilliers dans une autre zone. »

Pour autant, nous sommes toujours dans la même situation, et le préfet maintient son exigence concernant les ZAC.

J'ajoute que, dans ce domaine, on frise l'absurde. C'est Ubu ! C'est contraire à la politique que nous devons conduire ensemble, dans un nécessaire partenariat.

Enfin, dernière observation : nous avons pu, monsieur le ministre délégué, vérifier sur place que les *docklands* de Londres sont un échec et qu'une des raisons majeures de

cet échec tient au fait qu'il n'y ait pas de transports en commun ou plutôt qu'on en soit encore, quinze ans après, à construire le métro !

Eh bien, je vous le dis : le grand projet urbain, à Gennevilliers, ne peut réussir totalement que si la ligne 13 du métro est prolongée. Il faut mettre en cohérence nos politiques. Nous voulons un grand projet urbain. Nous voulons qu'il réussisse. Et nous voulons, dans la boucle nord des Hauts-de-Seine, faire la preuve que cette réussite est possible.

Cette démonstration est faisable. Encore faut-il que tout soit mis en œuvre pour y parvenir, notamment par la prolongation de cette ligne 13 du métro jusqu'au quartier du Luth et jusqu'au port de Gennevilliers.

Prenons garde, messieurs les ministres, que la politique de la ville ne soit un tonneau des Danaïdes, dans lequel les efforts sur le terrain et les bonnes volontés soient contredites à la fois par la politique nationale et par certaines pratiques concrètes sur le terrain. Je vous le dis, il faut mettre un fond au tonneau, et il y a urgence !

M. le président. M. Carrez a présenté un amendement, n° 144, libellé comme suit :

« Rédiger ainsi le deuxième alinéa de l'article 1^{er} :

« Elle s'inscrit dans le cadre des objectifs de diversité de l'habitat et de mixité sociale définis par la loi n° 91-662 du 13 juillet 1991 d'orientation pour la ville et a pour but de lutter contre les phénomènes d'exclusion dans l'espace urbain et de favoriser l'insertion professionnelle, sociale et culturelle des populations habitant dans des grands ensembles ou des quartiers d'habitat dégradé. »

Monsieur Carrez, considérez-vous que votre intervention sur l'article 1^{er} vaut défense de l'amendement ou désirez-vous reprendre brièvement la parole ?

M. Gilles Carrez. Brièvement, monsieur le président !

M. le président. Vous avez la parole.

M. Gilles Carrez. La rédaction de l'article 1^{er} me paraît un peu faible.

Mon amendement vise à indiquer clairement que l'ensemble des mesures proposées par ce projet de loi s'insère dans l'objectif de mixité sociale et de diversité de l'habitat fixé par la loi d'orientation pour la ville.

M. le président. La parole est à M. Pierre Bédier, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales, et sociales, pour donner l'avis de la commission sur l'amendement n° 144.

M. Pierre Bédier, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. La commission est tout à fait favorable à cet amendement, dont la rédaction complète l'article 1^{er} du projet de loi.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Même avis que la commission !

J'en profite pour dire à M. Hamel que nous n'avons pas voulu multiplier les strates administratives, ni compliquer les choses. Nous avons voulu faire dans la simplicité. Moyennant quoi il y aura un groupe de pilotage, qui s'occupera notamment de la structuration des commerces – le maire faisant partie du groupe de pilotage.

Monsieur Carrez, vous connaissez bien ces problèmes, et l'on se souvient du rôle que vous avez joué dans l'élaboration de l'efficace loi d'orientation pour la ville.

Votre amendement s'inscrit d'ailleurs tout à fait dans cette ligne, en tenant compte à la fois de la diversité de l'habitat et de la mixité sociale.

Il faut aussi inciter les offices HLM à faire de la réhabilitation, en particulier au centre de nos villes, lorsque les quartiers sont dégradés.

Bien entendu, nous sommes favorables à votre amendement.

Quant à M. Brunhes, je serais tenté de lui dire : « Nous ne sommes pas, Eric Raoult et moi, en charge de tout le Gouvernement ! » Certes, la solidarité gouvernementale est une réalité, mais il arrive que des ministres prennent certaines décisions sans nous consulter auparavant. S'agissant, par exemple, des zones d'éducation prioritaire, nous avons dit, à maintes reprises, au ministre de l'éducation nationale que nous ne souhaitons pas qu'il y ait des suppressions de postes ou des changements à partir du moment où cela concernait des zones franches ou des zones de redynamisation urbaine. Et j'indique à M. Brunhes que nous avons donné des instructions à la DATAR pour qu'il n'y ait pas de délocalisations d'entreprises.

Cela étant, il existe une administration française, il y a des choses « dans les tuyaux ». Et ce qui est actuellement engagé se réalise.

Mais nous donnons des instructions formelles pour que cette tendance-là soit stoppée.

M. le président. La parole est à M. Laurent Cathala.

M. Laurent Cathala. Par cet amendement, M. Carrez essaie de faire oublier qu'il s'est efforcé de priver la loi d'orientation pour la ville de ses aspects contraignants en permettant aux communes n'ayant pas le nombre de logements sociaux suffisants de s'exonérer de cette obligation par le versement d'une indemnité.

On ne peut qu'accepter le présent amendement, tout en se souvenant que la proposition qu'avait défendue M. Carrez avait eu un effet contraire !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 144.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. MM. Braouezec, Biessy, Gerin et les membres du groupe communiste et apparentés ont présenté un amendement, n° 154, ainsi rédigé :

« Compléter le deuxième alinéa de l'article 1^{er} par les mots : "afin d'assurer le développement cohérent des communes". »

La parole est à M. Patrick Braouezec.

M. Patrick Braouezec. L'objectif de cohérence et d'harmonie dans les interventions des communes risque d'être difficile à atteindre, notamment dans celles sur le territoire desquelles ont lieu plusieurs interventions ; certaines villes peuvent en effet avoir un contrat de ville, un GPU, une zone franche, ainsi que des quartiers n'ayant pas de problèmes spécifiques.

Il n'est pas inutile de rappeler qu'il faut assurer le développement cohérent des communes, et cet amendement va un peu dans le même sens que celui de M. Carrez.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Pierre Bédier, rapporteur. Défavorable. La notion de développement cohérent des communes ne nous paraît pas apporter grand-chose par rapport à l'article 2 de la loi

de 1991, qui prévoit déjà dans son libellé d'assurer dans chaque agglomération la coexistence de différentes catégories sociales.

M. Patrick Braouezec. Cela n'a rien à voir.

M. Pierre Bédier, rapporteur. Cette précision nous semble préférable à la notion de « développement cohérent des communes ».

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Contre. Cette précision rédactionnelle paraît superflue par rapport aux précisions déjà contenues à l'article 1^{er} et au dispositif de la loi d'orientation pour la ville.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 154.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'article 1^{er}, modifié par l'amendement n° 144.

(L'article 1^{er}, ainsi modifié, est adopté.)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

6

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi, n° 2808, relatif à la mise en œuvre du pacte de relance pour la ville ;

M. Pierre Bédier, rapporteur, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (rapport n° 2876).

La séance est levée.

(La séance est levée à treize heures.)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*

